



Date de dépôt : 8 août 2022

Rapport

de la commission de l'économie chargée d'étudier la proposition de motion de M^{mes} et MM. Léna Strasser, Sylvain Thévoz, Thomas Wenger, Caroline Marti, Diego Esteban, Nicolas Clémence, Badia Luthi, Grégoire Carasso, Amanda Gavilanes, Helena Verissimo de Freitas, Emmanuel Deonna, Xhevrie Osmani, Jocelyne Haller, Jean Rossiaud, Nicole Valiquer Grecuccio, Glenna Baillon Lopez : Epicerie et supermarchés participatifs : essayons des projets du type du Nid et de La Fève dans d'autres quartiers, villes et villages du canton !

Rapport de majorité de Edouard Cuendet (page 5)

Rapport de minorité de Léna Strasser (page 63)

Proposition de motion (2653-A)

Épiceries et supermarchés participatifs : essayons des projets du type du Nid et de La Fève dans d'autres quartiers, villes et villages du canton !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que le Grand Conseil a décrété à une très large majorité l'urgence climatique le 18 octobre 2019 ;
- que la crise sanitaire du Covid-19 a récemment démontré que les circuits courts et la souveraineté alimentaire sont des éléments clés pour assurer la résilience de notre économie et a fortiori de notre société, notamment à travers l'engagement des citoyennes et citoyens (achats responsables, alimentation plus durable et saine, responsabilité citoyenne), le soutien à la production locale, bio, voire Fairtrade, et le renforcement du lien entre campagne et ville ;
- que les collectivités publiques (Etat et communes), la profession agricole et d'autres acteurs (Slow Food, Fourchette verte, FRC, école hôtelière, etc.) ont créé l'association MA-Terre (Maison de l'alimentation du territoire de Genève) en août 2019 qui vise à traiter de la question de l'alimentation issue de la production locale dans toute sa transversalité ;
- qu'il est nécessaire de mettre des moyens supplémentaires à disposition des entreprises qui développent des modèles d'affaires et des activités répondant directement et concrètement à la crise climatique ;
- que de nombreuses petites exploitations agricoles mettent la clé sous la porte chaque année en Suisse ;
- que l'échelle d'action prioritaire pour améliorer les pratiques des acteurs économiques (consommateurs, commerces, entreprises) est celle des quartiers ;
- que Le Nid à la Jonction et La Fève aux Vergers à Meyrin, par exemple, sont la preuve depuis début 2018 que le modèle de l'épicerie coopérative et participative – à but non lucratif – est une réponse efficace et viable et un succès social et économique tout en assurant de hauts standards écologiques ;
- que la capacité économique et de résilience de ces différents projets n'est plus à prouver ;

- qu’il serait plus adéquat que d’autres projets similaires (et potentiellement différents) voient le jour plutôt que ces structures s’agrandissent dans une logique de succursales, et ce afin d’assurer une gouvernance de quartier, par leurs utilisateurs et utilisatrices ;
- que de nombreuses personnes sollicitent ces acteurs afin de faire essaimer le modèle dans leur propre quartier, mais sans avoir les moyens financiers du démarrage (qui a reposé quasi uniquement sur du travail bénévole pour le cas du Nid, et qui a parfois été lourd à porter) ;
- que le processus « alimentaire » dans le quartier des Vergers à Meyrin fait l’objet d’un mandat d’étude visant à évaluer le processus et sa reproductibilité,

invite le Conseil d’Etat

- à constituer un fonds alimenté annuellement de 400 000 francs ou, le cas échéant, à destiner cette somme au financement du projet MA-Terre pour un volet « épicerie et supermarchés participatifs », dans l’optique de favoriser l’émergence de nouvelles coopératives d’alimentation à but non lucratif par un soutien au fonctionnement durant la mise sur pied du projet et les premières années d’exploitation ;
- à apporter un soutien logistique et technique par la réalisation d’un guide et la mise à disposition d’outils pratiques (prévisionnel adapté, installation et paramétrage des logiciels de gestion, stratégie de lancement et de communication, plans d’aménagement, etc.) ;
- à favoriser le développement d’outils et de savoir-faire mutualisés pour la gestion de nouvelles épicerie coopératives participatives ainsi que la transmission de ceux-ci en partenariat avec les structures déjà existantes dans le canton ;
- à accompagner les porteuses et porteurs de projet pour la mise en place et la recherche de financement en impliquant les structures déjà existantes dans le canton et en valorisant leur savoir-faire ;
- à favoriser la mise en réseau des coopératives alimentaires ainsi que les liens entre les coopératives et les agriculteurs et agricultrices afin de dynamiser les liens entre ville et campagne dans une optique de partenariat afin de créer notamment de nouveaux débouchés pour la production agricole et l’artisanat alimentaire local et tendre vers un système alimentaire territorial durable ;

- à intégrer la problématique alimentaire dans la planification urbaine, tout comme on y intègre la problématique énergétique, notamment par exemple par la mise à disposition d'arcades pour des épiceries coopératives participatives à but non lucratif dans les nouveaux quartiers.

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de Edouard Cuendet

La M 2653 a été renvoyée à la commission de l'économie et a été étudiée lors des séances du 31 janvier, du 28 février, des 7, 14 et 21 mars ainsi que du 4 avril 2022, sous la présidence de M. Serge Hiltbold.

Le procès-verbal a été tenu avec exactitude par M^{me} Mathilde Parisi.

Contenu de la motion

La M 2653 a été déposée le 8 juin 2020.

Elle invite le Conseil d'Etat :

- à constituer un fonds alimenté annuellement de 400 000 francs ou, le cas échéant, à destiner cette somme au financement du projet MA-Terre pour un volet « épiceries et supermarchés participatifs », dans l'optique de favoriser l'émergence de nouvelles coopératives d'alimentation à but non lucratif par un soutien au fonctionnement durant la mise sur pied du projet et les premières années d'exploitation ;
- à apporter un soutien logistique et technique à la réalisation d'un guide et la mise à disposition d'outils pratiques (prévisionnel adapté, installation et paramétrage des logiciels de gestion, stratégie de lancement et de communication, plan d'aménagement, etc.) ;
- à favoriser le développement d'outils et de savoir-faire mutualisés pour la gestion de nouvelles épiceries coopératives participatives ainsi que la transmission de ceux-ci en partenariat avec les structures déjà existantes dans le canton ;
- à accompagner les porteuses et porteurs de projet pour la mise en place et la recherche de financement en impliquant les structures déjà existantes dans le canton et en valorisant leur savoir-faire ;
- à favoriser la mise en réseau des coopératives alimentaires ainsi que les liens entre les coopératives et les agriculteurs et agricultrices afin de dynamiser les liens entre ville et campagne dans une optique de partenariat afin de créer notamment de nouveaux débouchés pour la production agricole et l'artisanat alimentaire local et tendre vers un système alimentaire territorial durable ;

- à intégrer la problématique alimentaire dans la planification urbaine, tout comme on y intègre la problématique énergétique, notamment par exemple par la mise à disposition d'arcades pour des épicerie coopératives participatives à but non lucratif dans les nouveaux quartiers.

Audition de M^{me} Léna Strasser, première signataire

M^{me} Strasser indique que cette motion part du constat qu'un nouveau modèle de distribution a émergé depuis 2018 : le modèle d'épicerie participative. Elle relève que *La Fève* à Meyrin s'inscrit notamment dans ce modèle ainsi que *Le Nid*, dans l'écoquartier de la Jonction. Elle souligne que ces deux initiatives reposent sur des valeurs telles que la solidarité, la transparence, la coopération et l'implication dans l'alimentation, et prennent sens face à l'urgence climatique. Elle explique que ces épicerie ont pour objectif de promouvoir une agriculture locale, de saison, en valorisant les circuits courts et en permettant de redynamiser la production et la transformation artisanale des aliments, avec un modèle économique rétribuant dignement les producteurs et assurant un prix accessible à un grand nombre. Elle ajoute qu'il y a également la volonté de favoriser un système économique basé sur la collaboration et la solidarité, tout en limitant la production des déchets. Elle explique que le fonctionnement de ces épicerie se fait sur une base de coopérative et que la disponibilité de ses membres permet notamment d'avoir moins d'employés.

M^{me} Strasser souligne que les deux premières épicerie participatives ont été créées en partant de dynamiques citoyennes, et ont pu bénéficier de bourses pour ce faire. Actuellement, il y a d'autres structures qui souhaiteraient s'ouvrir sur le même modèle, mais qui manquent de fonds pour démarrer. Elle pense qu'il y aurait une plus-value à les soutenir au départ et elle souligne que la dynamique arrive à tourner de manière autonome, après deux à trois ans.

La motion invite donc le Conseil d'Etat à constituer un fonds de soutien pour le démarrage de ces épicerie ou supermarchés participatifs, soit de manière indépendante, soit en lien avec un projet existant. Elle ajoute que la motion invite à soutenir de manière logistique et technique ces entités, car le système actuel a ses limites. La motion vise également à accompagner les porteurs de projet dans la recherche de financements, à valoriser leur savoir-faire, à favoriser la mise en réseau des diverses initiatives de coopératives alimentaires et à intégrer la problématique alimentaire dans la planification urbaine.

Un commissaire PLR intervient pour dire que ce projet de motion pose problème en termes de distorsion de concurrence, en particulier face aux épiceries de quartier qui tentent de survivre sans être subventionnées. Ces épiceries représentent souvent des petites structures familiales, gérées par des indépendants dont les revenus sont bas.

M^{me} Strasser est d'avis que la concurrence ne sera pas importante, sachant que les initiatives se font à petite échelle et que la clientèle n'est pas forcément la même.

Un commissaire PDC relève que dans beaucoup de cas, malgré des aides, il y a eu beaucoup de naïveté dans le démarrage de ces projets. Il ajoute que souvent les revenus ne sont pas là et que les gens ont tendance à arrêter. Il souligne toutefois qu'il y a effectivement un problème de concurrence. Il se demande s'il serait possible d'entrer en matière sur une approche sous forme de prêt, de manière à responsabiliser ceux qui se lancent, en impliquant un business plan et une tenue de route sur la durée, pour éviter la distorsion de concurrence.

M^{me} Strasser estime que cela pourrait poser problème. En effet, les groupes d'individus derrière ce type d'initiatives ne souhaitent pas en faire leur métier, mais souhaitent plutôt changer la dynamique de leur quartier, par exemple.

Le même commissaire PDC souligne que, si les gens exercent cette activité à côté de celle qui génère leurs revenus principaux, il existe un risque que cette activité annexe soit abandonnée rapidement, alors que le but de la motion est d'assurer la pérennité des structures. Il ajoute que cela pose également problème par rapport aux personnes qui doivent en vivre.

Un commissaire Vert souligne que MA-Terre, qui est mentionnée dans la motion, est déjà subventionnée par l'Etat de Genève. S'il résume, la motion souhaite que la subvention à MA-Terre soit augmentée, afin de réaliser les invites du texte. Il demande combien de projets pourraient être soutenus par les 400 000 francs évoqués.

M^{me} Strasser répond qu'elle n'a pas effectué ce calcul et qu'elle ne peut donc pas répondre.

Le même commissaire Vert est d'avis qu'il faut augmenter la distribution de produits genevois dans toutes les petites épiceries indépendantes existantes. Il explique qu'il amène des petits épiciers au marché de Rive, afin qu'ils rencontrent des producteurs et passent des marchés. Il ajoute qu'il faut un intérêt commercial visant à diffuser des produits genevois. Il demande si cette approche ne serait pas plus efficace pour augmenter la distribution de produits locaux, car ces épiceries disposent déjà de clients.

M^{me} Strasser répond qu'elle n'est pas certaine que les petits épiciers de quartier soient prêts à aller chercher des produits de ce type et faire ces démarches. Elle relève ensuite qu'un aspect n'est pas pris en compte dans l'approche évoquée par le député Vert : les coopératives alimentaires sont des endroits d'échange, de réflexion, d'apprentissage, et pas uniquement un endroit pour réaliser des achats alimentaires. A son sens, la question de la sensibilisation est importante et il s'agit selon elle d'une autre démarche.

Un député d'EAG demande s'il ne serait pas préférable d'intégrer dans la motion l'idée d'associer des producteurs locaux, afin d'entrer dans une politique telle que celle actuellement menée par le canton.

M^{me} Strasser répond que c'est déjà le cas et que les aliments vendus dans ce type de structure n'ont rien à voir avec ce qui est vendu dans d'autres épiceries. Elle souligne que les producteurs et transformateurs locaux sont donc déjà associés.

Un commissaire PLR demande comment expliquer cette démarche aux producteurs genevois qui commercialisent leurs produits, avec des marges faibles, et qui ne bénéficient d'aucun soutien de l'Etat. Il évoque notamment l'OPAGE, qui regroupe de nombreux producteurs genevois.

M^{me} Strasser souligne qu'il s'agit d'une porte d'entrée supplémentaire vers ces producteurs et que ce sont ces produits qui sont commercialisés par ce type d'épiceries. Elle ajoute que l'argent dépensé dans ces épiceries va dans la poche des producteurs. Elle rappelle que l'idée est de soutenir au démarrage et non pas de soutenir sur le long terme.

Un autre député PLR relève le fait que l'Union maraîchère a ouvert trois magasins « Côté Jardin », poursuit des buts lucratifs et garantit un commerce de proximité et local. Il ajoute qu'une épicerie solidaire pourrait se situer à proximité de l'un de ces magasins, qui font un travail extraordinaire.

M^{me} Strasser relève que l'Union maraîchère poursuit une dynamique complémentaire à ce qu'elle propose.

M^{me} la conseillère d'Etat Fabienne Fischer trouve le débat intéressant et pense qu'il pose de bonnes questions. Elle relève que l'une des questions principales abordées par la motion est celle de la façon de renforcer la souveraineté alimentaire dans le canton de Genève. Elle relève que cette question doit se poser, indépendamment de toutes les initiatives existantes, et que cet enjeu dépasse le cadre environnemental. Ensuite, la réflexion en filière lui semble importante, pour ancrer l'économie genevoise sur son territoire. Elle cite la question des lieux de distribution et de transformation des produits, ainsi que des modes de distribution pouvant renforcer des démarches existantes. Elle pense que ces éléments vont dans le sens d'une

économie durable. M^{me} Fischer ajoute que cette motion est intéressante, car elle s'inscrit dans la mutualisation d'outils et que cela se pose de manière plus générale, afin de venir en aide aux petites entreprises. Elle partage également l'avis émis par plusieurs députés, quant au fait qu'il ne faut pas opposer les différents types de structures. En effet, les différentes réflexions doivent être menées simultanément. Elle ajoute que le département pourrait réfléchir à une suite à donner à cette motion, qui serait sans doute plus large. Elle propose que le département revienne ensuite faire un point de situation.

Audition de M. Benoît Molineaux de la Fève, supermarché participatif paysan, et de M. Antonin Calderon du Nid, épicerie coopérative

MM. Molineaux et Calderon ont fondé leur exposé sur une présentation qui figure en annexe au présent rapport (annexe 1).

M. Calderon indique que Le Nid a été créé par 7 fondateurs et fondatrices et que l'ouverture a eu lieu le 28 février 2018, à la Jonction au sentier des Saules. Le Nid a ensuite déménagé le 16 septembre 2019 dans un local de 360 m², avec trois salariés.

M. Molineaux indique que La Fève a démarré en 2014 dans le cadre d'une démarche participative initiée par la commune de Meyrin et les coopératives d'habitation, pour réfléchir au futur écoquartier. Il explique qu'à l'issue de cette démarche, des projets alimentaires ont vu le jour et ont notamment donné lieu à l'ouverture de La Mini-Fève en 2018, qui a déménagé fin 2019 à La Moyenne Fève, au centre du quartier des Vergers. Il explique qu'un second déménagement est envisagé pour 2024, La Grande Fève. Il relève que le bâtiment était prévu au centre du quartier, mais que le projet a fait l'objet d'un recours. Il présente ensuite le plan de quartier des Vergers, en expliquant que d'autres projets sont nés de la démarche participative, tels que la ferme de la Planche, une boucherie, une boulangerie, une laiterie, ainsi que des restaurants, avec lesquels La Fève collabore.

M. Molineaux explique la démarche : il s'agit de réduire les charges, de réduire les marges, d'augmenter la cohésion sociale, ainsi que de devenir acteur de son alimentation et de la transition. Il souligne que tout le monde peut devenir coopérateur, en payant des parts sociales et en participant au fonctionnement et aux prises de décision.

M. Calderon présente ensuite le modèle d'affaires. Il précise que cela nécessite beaucoup d'investissement, avec des prêts et des contributions importantes aux parts sociales, ainsi que des investissements bénévoles, de la part de quelques personnes. Il ajoute que cela explique le faible nombre de

projets qui se développent. Il relève que l'impact de la crise covid est visible sur le volume d'activité, avec un pic momentané en mars-avril 2020.

M. Molineaux relève que La Fève travaille en collaboration avec cinq fermes genevoises, et avec les artisans qui sont à proximité immédiate dans le quartier et font partie du projet ainsi qu'avec les restaurants.

Il ajoute que d'autres projets existent à Genève, dont celui des Rolliets et des Cherpines à PLO, de Belle-Terre à Thônex, ainsi qu'à Saint-Jean et à Bernex. Il ajoute que l'on compte une vingtaine de projets en Suisse romande. Il aborde ensuite la question des investissements de départ : pour installer un magasin neuf de 110 m², cela représente plus de 300 000 francs, hors salaire.

En conclusion, M. Calderon expose que ces projets constituent une expérimentation de plusieurs années, donnant des résultats importants au niveau économique, social et écologique autour de l'alimentation. Il relève que cela demande un fort investissement entrepreneurial et qu'il manque un mécanisme de politique publique pour donner un coup de pouce à ces projets et encourager les citoyens à se lancer. Il est donc important que le canton soutienne ces démarches, notamment par le biais de cette motion.

Le président demande quel est le lien avec MA-Terre et s'ils perçoivent des subventions de la part de ce programme étatique.

M. Calderon explique que Le Nid n'a reçu aucune subvention, mise à part une subvention symbolique de la Ville de Genève au début. Concernant MA-Terre, il relève avoir des contacts avec l'équipe pour d'autres projets et être proche de la ferme de Budé également. Il trouve intéressant que la subvention puisse circuler par MA-Terre.

M. Molineaux complète en relevant que La Fève fait partie des projets soutenus par le plan directeur romand agricole, aux côtés notamment de MA-Terre et de la ferme de Budé. Il ajoute qu'il y a donc un lien direct avec MA-Terre, qui est un partenaire. Toutefois, La Fève ne reçoit aucune subvention de sa part.

Pour répondre à un commissaire PLR au sujet du recours contre le projet de La Fève dans le quartier des Vergers, M. Molineaux expose que le bâtiment n'est pas prévu dans le PLQ, mais que la commune est toutefois intéressée. Il précise que le canton a délivré l'autorisation de construire en soutien au projet, avec une dérogation temporaire sur cinq ans. Il explique qu'une dizaine de voisins ont fait recours, en mentionnant le fait qu'il s'agit du dernier terrain de jeu pour leurs enfants. Il relève que la commune tient à ce projet et est donc en train d'étudier diverses options, se situant en dehors du PLQ mais à proximité immédiate du quartier.

Le même commissaire PLR poste la question de la concurrence dans le périmètre en question.

M. Molineaux répond qu'il y a la Migros.

M. Calderon complète en relevant que les projets agroalimentaires sont complémentaires à ce qui existe. Il relève que ces entreprises permettent une sensibilisation populaire à l'entrepreneuriat, car il s'agit d'autres structurations économiques.

Au sujet de la concurrence, M. Molineaux expose que la situation agroalimentaire suisse pose problème. Il souligne que l'ensemble des bénéfices de ces projets sont réinjectés dans l'intérêt collectif et que cela fait donc sens d'avoir un investissement d'intérêt public. Il constate l'absence d'une réelle politique publique alimentaire.

Une commissaire MCG explique bien connaître le quartier. Elle adhère au circuit court et à l'emploi local ; toutefois, pour avoir discuté avec les commerçants qui font partie des coopératives, elle explique que certains souhaitent remettre leurs arcades, en raison de contraintes trop élevées. Elle cite notamment le cas de la boucherie qui souhaite remettre son arcade mais ne trouve pas de repreneur. Il y a donc trop de difficultés et pas assez de marge pour pouvoir en vivre, et elle souligne que l'écho n'est pas aussi bon que ce qui est présenté, lorsqu'on discute avec les commerçants. Elle pense qu'un coup de pouce de l'Etat n'est pas suffisant sur le long terme.

M. Molineaux répond qu'elle a entièrement raison, toutefois il souligne qu'aujourd'hui la situation est la même pour tous les petits commerces, qui rencontrent des difficultés. Il relève qu'en tant que citoyens ils souhaitent revenir à un système plus humain. Ils sont motivés par les nombreuses sollicitations pour aider à la création de projets. Il fait part d'une vraie demande, au niveau de la conscience citoyenne et écologique, toutefois il reconnaît que ce n'est pas facile, notamment en raison des grands acteurs alimentaires qui dominent le marché.

Il ajoute que le but est de mettre en place des entreprises viables, qui ne vivent pas sous perfusion. Il explique que la demande auprès des collectivités publiques est donc plutôt d'établir un partenariat avec elles. Il relève que, dans un idéal imaginaire, les entreprises pourraient être reconnues et transparentes avec en échange des commandes de la part des collectivités publiques, pour les crèches et les écoles par exemple.

Un commissaire Vert demande quel est l'intérêt pour un producteur agricole de vendre ses produits dans une telle structure et si les prix sont meilleurs et les exigences de normalisation plus faibles.

M. Calderon pense que, pour répondre à l'ensemble des enjeux climatiques, les acteurs agroalimentaires doivent entièrement revoir leurs modes de production et de distribution. Il propose de revenir à du lien direct entre les citoyens et les producteurs, en travaillant notamment avec des fermes du canton.

M. Molineaux se réfère à l'existence de contrats annuels avec un certain nombre de fermes, qui vont produire leur culture en complémentarité les unes des autres, avec un écoulement de leur production. Il relève que les prix sont fixés, avec une marge de 20%.

Pour répondre au même commissaire Vert, M. Molineaux pense que le producteur bénéficie ainsi d'une meilleure rétribution, mais surtout d'une garantie à l'année que le supermarché participatif va continuer à lui acheter des produits. Il fait également part d'un travail avec les restaurants pour écouler les invendus.

M. Calderon relève qu'il existe des contrats d'exclusivité auxquels les paysans sont tenus avec certains supermarchés et qui constituent une distension du marché. Il ajoute que cela n'est pas le cas avec les supermarchés participatifs.

Pour répondre à un autre commissaire Vert, M. Calderon relève, concernant les charges salariales, qu'il s'agit de 2 ETP environ, compris dans le budget, et de 1400 heures réalisées par les membres.

Le même commissaire Vert s'interroge sur l'éventuelle distorsion de concurrence et souhaite savoir si les projets participatifs ne finiraient pas par détruire les petites épiceries indépendantes, qui créent du lien social au sein des quartiers.

M. Calderon pense qu'il s'agit d'une autre proposition de valeur qu'une épicerie. Il relève qu'il s'agit d'un outil permettant de questionner et repenser les filières, ainsi que l'impact. Il ajoute que c'est complémentaire aux épiceries de quartier existantes. Il relève que les soutiens nécessaires sont prévus pour initier et lancer les projets et non pas pour les faire vivre ensuite.

M. Calderon précise qu'il faut 500 000 francs au minimum pour un projet.

Pour répondre au même commissaire Vert, M. Calderon indique qu'il serait important de travailler davantage avec l'OPAGE, car il s'agit d'un acteur important dans le domaine.

Pour répondre à un commissaire PLR qui revient sur la question de la distorsion de concurrence, M. Molineaux souligne que la concurrence avec les petites épiceries est effectivement problématique. Il ajoute que l'on

pourrait par exemple n'intégrer ces projets participatifs que dans les nouveaux quartiers. Toutefois, il relève que ces projets sont intéressants pour la collectivité et présentent de nombreux avantages, tels que la cohésion sociale, la réduction de l'empreinte écologique, etc. Il souligne qu'il est préférable d'avoir un partenariat avec la commune pour que le projet s'intègre dans le tissu économique plutôt qu'une subvention. Il ajoute, concernant les salaires, que cela représente 180 000 francs distribués sur trois postes à temps partiel. Il relève qu'un ETP plein temps est de 6000 francs par mois.

Un commissaire UDC indique qu'il a été surpris par les montants des salaires, ainsi que les montants des charges, qu'il trouve très élevés.

Un commissaire PDC relève que les partenaires évoqués dans la présentation ne sont pas issus de l'agriculture traditionnelle, et il demande pourquoi. Il relève que beaucoup n'ont pas tenu et que ce n'est pas évident à Genève. Il s'interroge sur la viabilité des structures. Il souligne diverses problématiques, telles que le loyer, la marge, ainsi que le prix rémunérateur pour le paysan. Il demande sur quelle base ces prix sont fixés.

M. Molineaux répond que ces paysans sont liés à ces projets, car ils ont souhaité s'associer et ont perçu cela comme un changement d'échelle. Ils sont également prêts à prendre des risques. Il relève ensuite qu'il y a sept acteurs réunis sur la ferme de la Planche et qu'il n'y a pas que de la production. Il ajoute que les agriculteurs font également la voirie et y entretiennent les surfaces publiques, ce qui constitue un nouveau modèle financier pour les agriculteurs.

Audition de M. Denis Beausoleil, directeur de l'OPAGE

M. Beausoleil relève que l'OPAGE a été fondé en 1995 par l'Etat, en collaboration avec les filières agricoles de Genève, ainsi qu'AgriGenève. Il ajoute que l'OPAGE a un conseil de fondation, une stratégie, ainsi qu'un mandat de prestations sur quatre ans. Il relève que la stratégie est exécutée par le bureau, qui est composé de quatre personnes, deux à plein temps et deux à 80%. Il relève que l'OPAGE a reçu deux coups de pouce importants. Premièrement, en 2004, la loi sur promotion de l'agriculture et, deuxièmement, la signature du premier contrat de prestations, en 2009, avec le canton. Il ajoute que l'OPAGE a ensuite déménagé à la Maison du Terroir, ce qui permet d'élargir le réseau de producteurs.

M. Beausoleil aborde ensuite la motion sur les supermarchés participatifs. Il relève que l'office a des missions prioritaires, dont la mise en valeur de son label, ainsi que la mise en avant de la vente directe. Il souligne que l'OPAGE

est preneur de n'importe quelle initiative en faveur de l'agriculture, et demande même aux producteurs de leur communiquer ce qui se passe chez eux, afin de le reprendre sur ses réseaux sociaux ou sa plateforme. Il précise que cette dernière permet de transmettre ensuite l'actualité agricole au grand public. Il ajoute que les supermarchés et épiceries participatifs font partie du grand laboratoire de l'agriculture à Genève et peuvent faire l'objet d'une communication positive auprès du grand public. Il souligne que les avantages principaux de ces structures sont le contact avec le producteur et avec le consommateur, ainsi que la participation de la population.

Un commissaire PDC relève qu'au niveau financier, ce n'est pas le rôle de l'OPAGE d'injecter de l'argent dans une quelconque structure, car sa mission est uniquement de faire de la communication par filière. Il demande ensuite comment sont reçus les supermarchés participatifs et si ces derniers sont labellisés lorsqu'ils travaillent avec l'OPAGE.

M. Beausoleil répond que ce n'est effectivement pas le rôle de l'OPAGE d'accorder des subventions. Il relève que c'est plutôt de l'aide au niveau de la communication qui est apportée. La plateforme permet d'avoir une vue d'ensemble des producteurs et les épiceries participatives peuvent figurer sur le site, en tant que partenaires GRТА.

Pour répondre à une commissaire socialiste, M. Beausoleil expose que la plateforme de l'OPAGE fournit un support média, pour diffuser l'actualité. Elle regroupe les producteurs, à destination des restaurants mais également du grand public.

La même commissaire socialiste demande à M. Beausoleil pourquoi Le Nid ne figure pas sur le site de l'OPAGE.

M. Beausoleil indique que, généralement, ce sont les producteurs qui contactent l'OPAGE. Concernant Le Nid, il n'a pas la réponse. Toutefois, il souligne que l'office est ouvert à tout producteur intéressé.

La même commissaire socialiste relève que la motion vise le développement des épiceries participatives. Elle lui demande s'il voit l'éclosion de ce type de projet d'un bon œil ou bien si cela ne lui semble pas nécessaire, ou en contradiction avec d'autres projets existants.

M. Beausoleil répond qu'il ne pense pas que ce soit en contradiction ou en concurrence, si le modèle fonctionne.

Audition de M^{me} Patricia Bidaux, présidente de MA-Terre

La présentation de M^{me} Bidaux est jointe en annexe au présent rapport (annexe 2).

M^{me} Bidaux débute par un historique sur MA-Terre, en expliquant qu'en 2016, les milieux agricoles sous l'impulsion d'AgriGenève et de l'OCAN ne sont pas restés à la traîne et ont même été visionnaires dans le lancement d'un processus de réflexion et de projection. En effet, elle ajoute que, depuis 5 ans, les paysans du canton et les filières ont participé à divers ateliers, dans le but premier de définir une vision travaillée, collée au terrain, pour une agriculture à l'orée de 2030. Elle explique que c'est de là qu'est né le document qui a été présenté lors de la dernière commission « Agriculture 2030 ». Elle explique que MA-Terre a donc prolongé l'élan mis en route dans le cadre de la réflexion engagée par Agriculture 2030, en partant de ce qui existe à Genève, soit les activités de l'école à la ferme, de l'OPAGE, ainsi que d'AgriGenève dans son mandat de vulgarisation (formation continue des agriculteurs).

M^{me} Bidaux explique ensuite que la loi sur la promotion de l'agriculture pose le cadre légistique de MA-Terre, et qu'il s'agit d'une loi qui vise à promouvoir la diversité de la production, améliorer les bases de production et préserver les terres agricoles.

M^{me} Bidaux souligne qu'il s'agit d'une maison de l'alimentation du territoire de Genève, pour une vision transversale allant de la production de biens alimentaires jusqu'à l'alimentation et à la gestion des déchets. Elle ajoute qu'en créant une association offrant un partenariat privé/public à MA-Terre, cela lui permet d'être le pivot d'un réseau interdisciplinaire grâce auquel les Genevois.es développent leur compréhension des enjeux liés à l'agriculture locale et à leur alimentation, dans le cadre du territoire cantonal.

M^{me} Bidaux précise qu'en 2021, suite aux aléas du covid-19, MA-Terre n'a pas pu mettre en place toutes les actions souhaitées, tout comme en 2020. Elle ajoute que, pour 2022, ils espèrent pouvoir avancer dans les ateliers scolaires et elle précise que le DIP a démontré une certaine lenteur dans la validation des bases pédagogiques, proposées suite au mandat transmis à une enseignante. Elle explique que six ateliers tests ont été mis en place en novembre-décembre 2021, mais que la validation finale n'est pas encore parvenue. Elle souligne ensuite que ces ateliers constituent le cœur du développement de MA-terre.

M^{me} Bidaux aborde ensuite la motion, qui date de 2018, en relevant qu'il y a eu le covid entre temps. Elle relève que les mois de fermeture des frontières ont boosté les ventes dans les épiceries, et qu'un bilan a été fait au travers d'articles de journaux sur le retour des achats transfrontaliers. Elle

pense que la commercialisation de la production de biens alimentaires genevois doit être diversifiée, afin de pouvoir garantir son accès. De plus, cela permet au monde agricole de vendre les produits mais aussi de communiquer. M^{me} Bidaux estime que les épicerie participatives constituent un des moyens pour atteindre ce double objectif.

M^{me} Bidaux relève que la vision de MA-Terre et le cadre fixé par le CP sont bien plus larges. Elle explique que, depuis sa fondation, MA-Terre tente de mener une démarche transversale sur tous les thèmes en lien avec l'alimentation, en réponse à la demande de la LPRM. Elle ajoute que la commercialisation est tout autant concernée par cette notion de transversalité.

M^{me} Bidaux explique qu'un nouveau PDR est actuellement travaillé dans le but de développer les points relais agricoles en milieu urbain, dont les fermes urbaines. Toutefois, elle souligne qu'il faut également considérer d'autres formes comme les magasins des producteurs en ville (UMG et vigneron) et la gare Bachet-de-Pesay. Elle estime que les épicerie participatives et les fermes pratiquant le marché à la ferme font partie de la toile de commerce devant être étudiée et développée. Elle pense d'une part qu'il serait bien plus intéressant d'étudier la viabilité des modèles économiques avant de promouvoir une quelconque toile de commerces, avec des besoins de soutien différenciés et particuliers. D'autre part, elle estime que le soutien n'a de sens, quel que soit le commerce, que si la majorité des produits commercialisés proviennent des exploitations genevoises ou labellisées GRTA.

M^{me} Bidaux explique qu'actuellement MA-Terre est en relation avec la Codha/Jonction et le quartier des Vergers, afin d'esquisser une première réflexion sur l'approvisionnement alimentaire au niveau d'un quartier. Toutefois, il sera certainement nécessaire de prévoir d'autres ressources financières, afin de mener à bien une étude débouchant sur une proposition concrète et sa mise en œuvre. A juste titre, elle identifie MA-Terre comme l'acteur légitime pour mener ces réflexions et estime que le financement prévu par la motion pourrait contribuer à cela.

De manière encore plus large, M^{me} Bidaux pense qu'il est nécessaire de lancer une réflexion à l'échelle du canton sur une stratégie alimentaire durable territoriale (SADT). Elle explique que cela correspond à la motion sur un SADT, qui est actuellement lentement traitée par la commission de l'environnement et de la nature.

En conclusion, M^{me} Bidaux souligne que MA-Terre porte une vision transversale et que la motion rend visible la nécessité d'améliorer

l'approvisionnement alimentaire durable à l'échelle d'un quartier, d'une commune et du canton.

Un commissaire PLR demande si Le Nid et La Fève collaborent avec MA-Terre.

M^{me} Bidaux répond par la négative, car les buts de MA-Terre ne font pas mention de la commercialisation. Elle relève que la motion apporte donc une vision différente. Elle souligne que la première invite mentionne MA-Terre. Elle estime que MA-Terre ne dispose pas des ressources nécessaires pour structurer un projet de commercialisation et une étude sur le développement de l'alimentation genevoise. Elle pense que, pour aller vers une étude plus globale, il faudrait un fonds.

Le même commissaire PLR relève ensuite que M^{me} Bidaux n'oppose pas les fermes urbaines à l'agriculture traditionnelle, contrairement aux auditionnés précédents.

M^{me} Bidaux insiste sur le fait qu'elle se bat pour que l'agriculture puisse rester diversifiée et puisse faire vivre les uns et les autres dans cette diversification. Elle ne méprise pas d'autres choix, mais elle attend une certaine réciprocité.

Pour répondre à une question d'un commissaire Vert, M. Bidaux indique que le contrat de prestations porte sur 300 000 francs. Elle ajoute que le canton est propriétaire de l'ensemble du site de Budé, soit de la ferme et de MA-Terre.

Une commissaire socialiste relève à propos du choix des producteurs que la manière de fonctionner des épiceries participatives les conduit au fait que ce sont les coopérateurs et acheteurs qui choisissent avec qui ils veulent travailler. Elle relève que les gens qui se tournent vers ce type de commerces ont une vision de l'alimentation qui va plus loin, avec une envie d'avoir des produits locaux, voire biologiques, ce qui peut créer un biais. Elle ajoute, par rapport à la viabilité économique, que le modèle est peu connu mais existe depuis longtemps. Elle souligne ensuite qu'elle partage l'optique de ne pas opposer les acteurs, avec l'importance d'avoir une diversification et une complémentarité des lieux de vente, à mettre en réseau. Elle aborde ensuite le lien entre MA-Terre et la Codha, en demandant quel est le lien avec les épiceries participatives dans les projets existants.

M^{me} Bidaux relève que les liens avec la Codha n'en sont pour l'instant qu'à leurs prémisses et que MA-Terre recherche des possibilités depuis deux ans, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre d'ateliers scolaires. Elle ajoute que MA-Terre attend une dernière validation de la part du DIP. Ensuite, elle souligne que les épiceries se tournent vers Le Nid car MA-Terre

n'a pas d'expérience à ce sujet. Personnellement, elle ne connaît pas l'organisation des épicerie participatives. Elle rappelle que l'objectif de MA-Terre n'est pas de se focaliser sur un seul type de commerce dans la recherche de solution. Elle relève que la viabilité économique est la base du développement du commerce, et qu'il est essentiel de faire une étude de marché. Elle souhaite rendre les députés attentifs au fait que redonner de l'argent à MA-Terre engendrera une modification du contrat de prestations. Concernant les invites, dans lesquelles il est fait mention de MA-Terre, elle relève que ce n'est pas dans ses objectifs actuels.

Pour répondre à la même commissaire socialiste, M^{me} Bidaux relève que la finalité est une commercialisation plus large de biens alimentaires. Elle souligne que les épicerie participatives sont intéressantes, mais qu'elles ne touchent qu'une partie de la population qui a fait des choix. Or, MA-Terre se veut plus transversale.

Audition de M^{me} Louise Barradi, coprésidente, et de M^{me} Flore Teyssere, secrétaire patronale de Genève Commerces

M^{me} Teyssere relève que Genève Commerces est l'association qui remplace la Fédération du commerce genevois et le Trade Club. Elle souligne que de nombreux distributeurs et épicerie soutiennent déjà la production locale et bio, ainsi que le renforcement du lien entre ville et campagne. Elle relève que la motion demande un subventionnement pour les épicerie et supermarchés participatifs, et que Genève Commerces ne comprendrait pas pourquoi les structures existantes ne pourraient pas demander un subventionnement. Elle ajoute qu'il s'agit de subventionner des entreprises à but non lucratif, qui ne paient pas d'impôts et ne créent pas d'emplois. Concernant la complémentarité avec les entités existantes, elle relève que les entités visées par la motion constituent de nouveaux concurrents pour les petites épicerie, ayant déjà beaucoup de peine après cette période de crise. Elle précise que beaucoup d'entre elles ont des revenus nettement inférieurs au salaire minimum. Elle rappelle que les entités participatives regroupent 2000 personnes et que les autres distributeurs s'adressent à 150 000 consommateurs.

M^{me} Teyssere relève que la réalité du terrain est compliquée et que Genève Commerces est dubitative quant à l'enthousiasme pour de tels projets. Elle souligne qu'il s'agit d'un métier et que le fait que ces projets soient portés par des citoyens entraîne un risque qu'ils s'en lassent à terme. Elle ajoute qu'il s'agit d'un marché de niche et que le risque existe que ces entités soient subventionnées et disparaissent ensuite ailleurs. Elle cite un article du Temps (cet article est joint en annexe 3 au présent rapport) qui

dénote une désertion des clients par rapport à ces entités, en lien avec la crise du covid. Elle souligne qu'il y a donc un réel problème de pérennité. Finalement, M^{me} Teyssseire souligne que, pour encourager la consommation locale, il existe d'autres solutions, telles que l'application des mesures aux douanes, pour pallier le tourisme d'achat. Elle souligne que Genève Commerces ne voit pas pourquoi un seul type d'entité devrait être subventionné, alors que les autres font des efforts et ont pris des engagements sur le terrain de la production locale et de la durabilité.

M^{me} Barradi souligne également l'effort des membres de Genève Commerces, en ce qui concerne la volonté de réduire les emballages plastiques, de privilégier les circuits courts et de rendre accessible une nourriture de qualité. Elle rappelle ensuite qu'être commerçant est un métier.

Un commissaire socialiste relève que les actions évoquées dans la motion sont participatives, dans une logique de faire vivre des quartiers. Il demande si, pour Genève Commerces, ce n'est pas deux actions différentes, et donc pas une distorsion de concurrence, étant donné qu'il s'agit d'activités participatives et bénévoles.

M^{me} Teyssseire répond que les petites épicerie vendent déjà des produits locaux et que la création d'autres entités concurrentes les pénalisera.

Le même commissaire socialiste relève qu'il ne voit pas beaucoup d'épicerie de ce type. Il prend l'exemple de Belle-Terre, quartier dans lequel les locaux commerciaux restent relativement vides. Il demande si un projet participatif ne pourrait pas être bénéfique.

M^{me} Barradi répond que, dans de nombreux villages des communes genevoises, des produits de maraîchers ou du vin locaux sont vendus dans les épicerie.

M^{me} Teyssseire ajoute que, s'il s'agit d'un projet citoyen et participatif, les financements ne doivent pas forcément venir de l'Etat. En effet, elle souligne que les personnes se lançant dans de tels projets seraient ainsi responsabilisées.

Le même commissaire socialiste demande si ce n'est pas le rôle des collectivités publiques d'encourager ces projets.

M^{me} Teyssseire répond que, dans ce cas, il faut encourager tout le monde.

Un commissaire PLR relève qu'il a été surpris par un point de la motion, qui prévoit de mettre des salariés pour gérer ces épicerie participatives, avec des salaires annuels de 100 000 francs. Il souhaiterait savoir quels sont les salaires appliqués dans la vente de détail et s'ils se rapprochent du montant évoqué.

M^{me} Teysseire répond que ce n'est pas le cas. Elle relève que le CTT est au salaire minimum pour les employés, et que les propriétaires ne sont souvent pas à 100 000 francs et pas au salaire minimum.

Pour répondre à un commissaire Vert au sujet de l'intégration de la problématique alimentaire dans la planification urbaine, M^{me} Teysseire est d'avis que Genève Commerces partage ce point de vue et pense que pratiquement tous les sujets devraient être intégrés dans la planification urbaine. Concernant la mise en réseau, elle relève que Genève Commerces le fait également par le biais de ses membres. A propos de l'apport d'un soutien logistique et technique, elle estime qu'il est important d'avoir des bases solides lorsqu'on lance un tel projet. M^{me} Teysseire souligne que, pour Genève Commerces, il s'agit d'un métier. Elle ajoute que plusieurs points de la motion pourraient créer des distorsions de concurrence.

Un commissaire PLR aborde la nature professionnelle du métier du commerce de détail. Il souligne que, pour avoir un minimum de viabilité, tout le monde ne s'improvise pas commerçant et que Genève Commerces partage cette analyse.

M^{me} Barradi confirme. Elle cite ensuite l'article du Temps, qui mentionne que plusieurs personnes ayant monté des commerces se rendent compte d'un manque de parking à proximité. Cette situation les met en difficulté. Elle souligne l'importance de l'accessibilité, notamment en voiture.

M^{me} Teysseire souligne qu'il s'agit d'un métier qui ne s'improvise pas et qu'il y a également de nombreuses normes à respecter.

Une commissaire socialiste souhaite revenir sur plusieurs éléments. Premièrement, elle souhaite clarifier le fait que les salaires ne sont pas de 100 000 francs. En effet, ils sont de 135 000 francs pour trois personnes. Deuxièmement, elle précise que l'article du Temps est axé sur les épicerie en vrac et ne parle pas spécifiquement des épicerie participatives. Elle pense qu'il faut donc dissocier, sachant que Le Nid a vu ses ventes augmenter durant le covid, et diminuer un tout petit peu après. Elle demande quel ajout serait nécessaire, afin que la motion puisse bénéficier à ce type de commerces et aux commerces que Genève Commerces défend.

M^{me} Teysseire ne sait pas quelles sont les conditions d'octroi, mais elle pense qu'elles doivent concerner tout le monde. Ensuite, elle relève que de nouveaux concurrents sont créés et elle pense qu'il faudrait déjà aider les commerces existants.

Un commissaire MCG relève que des bénévoles travaillent dans ce type de structures, ce qui représente une certaine gratuité. Il ajoute que cela crée une différence et une concurrence avec les commerçants qui doivent engager,

avec des salaires minimaux élevés. Il relève que, s'il y a soutien étatique à une activité bénévole, cela peut être problématique, surtout pour les petits commerçants.

M^{me} Teysseire souscrit aux propos du commissaire MCG et relève que cela constitue des emplois non créés.

Le vice-président comprend mal pourquoi les grandes enseignes n'arrivent pas à diminuer leur gamme de produits, notamment de fruits et de légumes qui viennent de l'autre bout du monde. Il cite l'art. 4 de la charte éthique de Genève Commerces qui évoque notamment une responsabilité environnementale des membres. Il souligne que, pour le vin par exemple, il ne comprend pas pourquoi on va jusqu'en Nouvelle-Zélande et en Australie. Il relève qu'il avait notamment posé cette question au directeur de la Coop Genève, qui avait répondu que c'était pour répondre à la demande des consommateurs. Il demande, selon Genève Commerces, pourquoi, à l'heure de l'urgence climatique, les grandes surfaces n'arrivent pas à abandonner la mise en vente de ce type de produits, aberrants du point de vue environnemental.

M^{me} Teysseire répond qu'il y a une demande de la part des consommateurs, qui fait qu'ils sont encore proposés, et elle évoque une responsabilité individuelle à avoir, en tant que citoyen. Elle relève que ce sont principalement les grandes surfaces qui font cela et que Genève Commerces représente également les petits, qui font les efforts.

M^{me} Barradi relève qu'il y a eu un changement, depuis les deux dernières années, et que les gens ont appris à apprécier les produits locaux et de saison.

Le vice-président souligne qu'une offre à prix cassés suscite une certaine demande et que l'on peut donc se questionner sur la responsabilisation des grands commerces. Il souhaiterait entendre Genève Commerces à propos du vin, en leur demandant pourquoi du vin extraeuropéen doit figurer dans la gamme de produits, alors qu'il y a du vin européen dans toutes les gammes de prix. Il demande si Genève Commerces en discute avec ses membres.

M^{me} Barradi souligne que Genève Commerces peut promouvoir le vin suisse et genevois, toutefois elle pense que c'est peut-être à l'Etat de mettre en place un système de taxes pour pallier cette problématique.

M^{me} Teysseire répond que c'est propre à chaque commerce, et qu'il y a une prise de conscience générale.

Un commissaire PLR relève que l'on parle toujours des grandes surfaces, toutefois il relève que ce ne sont pas des entités comparables aux épiceries participatives. Il souligne que la concurrence est liée aux petites épiceries,

dont la gauche se garde de parler, avec un réel problème de concurrence déloyale.

Un commissaire MCG a une question sur les heures d'ouverture. Il vient de constater que Le Nid ouvre de 12h à 20h, du lundi au vendredi, ce qu'il trouve étrange. En effet, il souligne que, durant les votations, les grandes surfaces ont été traitées d'esclavagistes et il ne comprend pas cela. Il demande si Genève Commerces pourrait donc déposer une plainte auprès de l'OCIRT à ce sujet.

M^{me} Teyssere répond avoir entendu parler de cette situation que Genève Commerces ne comprend pas, car elle n'entre dans aucune des exceptions prévues par la loi.

Un commissaire PLR relève que l'on parle ici d'entités qui demandent des subsides étatiques, alors que le salaire minimum plombe tous les commerçants, et qu'elles ne respectent pas les règles en termes d'ouverture.

Un commissaire Vert relève que cela ne s'applique pas, puisque les petites épiceries ont également des horaires similaires. Il ajoute que ce sont les employeurs qui travaillent tard le soir.

Audition de M. Xavier Patry, directeur de l'Union maraîchère de Genève (UMG)

M. Patry explique que la coopérative a été créée à la sortie de la guerre et regroupe actuellement 32 exploitations de la région genevoise. De plus, l'UMG commercialise 30 000 tonnes de fruits et légumes par année, ce qui en fait le plus grand acteur du domaine en Suisse. Il souligne qu'il s'agit d'une vraie coopérative, qui appartient aux producteurs et qui est dirigée par ces derniers. Il ajoute qu'il y a une mutualisation des compétences de marketing, de communication, de défense de leurs intérêts, ainsi qu'au niveau logistique, conditionnement et distribution. Il souligne que, si l'UMG n'existait pas, chaque membre devrait la répliquer dans sa propre exploitation. Il insiste sur le fait que tous les types d'agriculture sont représentés (bio, hors-sol, pleine terre, etc.). Il relève qu'il n'y a pas de clivage entre modes de production, ce qui est primordial.

M. Patry précise également que cela représente environ 600 emplois dans le canton et la région genevoise. On constate une vraie implication en termes de durabilité, qui est mise en valeur dans un effort de communication et d'explication envers la population. Il ajoute que l'objectif est de préserver l'outil de travail, qui est la nature, ainsi que de nourrir la population avec des aliments sains, locaux et de saison. Il souligne qu'un effort a été réalisé concernant l'écoresponsabilité, la durabilité, la communication, ainsi que sur

le zéro gaspillage alimentaire. Il explique que l'UMG a trois magasins qui vendent les légumes second choix « moches mais bons ».

Il relève que l'objectif est de mettre en place des canaux de valorisation et de transformation. Il souligne que l'UMG a produit des jus de tomate, des soupes et des sauces. L'objectif est d'éliminer le gaspillage et d'amener une valeur ajoutée aux producteurs. Il ajoute que l'UMG travaille notamment avec Partage et sert environ 5000 paniers de fruits et légumes par semaine, pour l'aide alimentaire.

Concernant la vente directe, 80% de la marchandise est vendue à la grande distribution suisse. Il ajoute que l'UMG dispose des trois magasins évoqués précédemment, et a également ouvert un concept à la gare du CEVA Bachtel. Il souligne que l'UMG délivre aussi des paniers aux employés d'entreprises, pour limiter les transports et proposer des produits sains, de qualité et de saison. Il ajoute que pendant la crise du covid, l'intérêt étant accru pour les produits de l'UMG, des paniers tout faits ont été proposés à l'achat. Les activités sont centrées sur la promotion des produits locaux, des producteurs, avec une valorisation de leur travail et une rémunération la plus correcte possible de leurs produits.

A propos de la M 2653, il pense que ce n'est pas le rôle de l'Etat de soutenir des formes alternatives de distribution. Il souligne que l'UMG fait de la promotion des produits du terroir, sans aide ni subvention, et que les petites épiceries le font également sans aide. Il estime que le soutien d'activités sur le même service à la population constitue de la concurrence déloyale et que l'Etat n'a pas à s'immiscer dans ce genre de soutien. Il pense que c'est aux personnes qui adoptent des modes alternatifs de commercialisation ou de culture de prendre le risque entrepreneurial. Selon lui, l'Etat a déjà des éléments en place, notamment par le biais du soutien à l'agriculture par l'OPAGE. Il ajoute que des règles sont mises en place concernant la traçabilité des produits, et il souligne que les marchés sont moins bien contrôlés que les grandes surfaces. Il relève ensuite que les achats transfrontaliers engendrent également des dommages collatéraux et il est d'avis que des contrôles plus poussés aux frontières seraient pertinents. Il estime que des actes concrets peuvent être faits pour soutenir les produits du terroir, sans se lancer dans des actes de soutien créant un clivage entre différents types de distribution et de production.

Une commissaire socialiste souhaite savoir combien de personnes sont employées par l'UMG, sans compter les producteurs.

M. Patry répond que le personnel total est d'environ 65 personnes et que ce nombre comprend le personnel administratif, la comptabilité, les RH, le

personnel de l'exploitation, ainsi que sept à huit personnes qui travaillent au magasin.

Pour répondre à un commissaire Vert, M. Patry explique que l'UMG est une coopérative et réalise un travail en marche arrière. Il explique que la vente de produits est réalisée avec une déduction des coûts directs qui viennent en diminution du prix de vente. Le producteur est payé ensuite, avec le calcul d'un prix à la semaine, qui est mutualisé.

Le même commissaire Vert demande à M. Patry de se prononcer sur les autres invites de la motion.

M. Patry relève que l'agriculture urbaine est un non-sens dans un canton comme Genève, dans lequel on est à une dizaine de minutes de la campagne. Il relève que l'on peut éventuellement l'envisager pour des motivations didactiques et pédagogiques, comme l'UMG l'a fait au parc de l'Observatoire.

Le même commissaire Vert fait la lecture de l'avant-dernière invite qui est la suivante : « *à favoriser la mise en réseau des coopératives alimentaires ainsi que les liens entre les coopératives et les agriculteurs et agricultrices afin de dynamiser les liens entre ville et campagne dans une optique de partenariat afin de créer notamment de nouveaux débouchés pour la production agricole et l'artisanat alimentaire local et tendre vers un système alimentaire territorial durable* ». Il relève que c'est ce que fait l'UMG.

M. Patry répond par l'affirmative. Il ajoute que c'est l'OPAGE qui a pour mission d'effectuer une mise en réseau de différents acteurs.

Un commissaire socialiste demande de combien de magasins dispose l'UMG.

M. Patry répond qu'il y en a trois. Le premier magasin a été ouvert par M. Blondin à Carouge, à la rue Blavignac. Le second magasin se situe à Perly et le troisième a été ouvert aux Pâquis l'été dernier, afin de se rapprocher du consommateur urbain. Il ajoute que pour le troisième, l'UMG s'est associée aux Laiteries Réunies, aux Caves de Genève et au Cercle des agriculteurs, pour proposer des produits genevois GRTA.

Pour répondre au même commissaire socialiste, M. Patry indique que la clientèle a été sondée, afin de savoir pourquoi elle se rend à l'UMG. Il relève que la première raison est une garantie de qualité des produits, la seconde est une garantie de proximité et de saisonnalité, et la troisième est la vente en vrac sans emballage. Il ajoute que le prix ne vient qu'en quatrième ou cinquième position. Quant à la catégorie de clientèle, cela va de gens modestes, qui viennent pour les petits prix, à des gens qui n'ont pas de problèmes financiers. Il souligne qu'une large gamme de population est

touchée et que les trois magasins sont très différents. A Carouge, le magasin est en ville et excentré, à Perly le concept est différent avec des caisses à prix fixe, car il n'y a pas de transports publics. Aux Pâquis, la clientèle plus citadine vient une à plusieurs fois par semaine. Au niveau des fréquentations, il y a plus de monde le samedi et le mercredi. Il évoque également une augmentation de la fréquentation, avec l'augmentation de la gamme proposée, notamment en été.

Le même commissaire socialiste demande si l'UMG a une crainte par rapport à la grande distribution, qui puisse prendre une décision du jour au lendemain, impactant le marché de manière considérable, en tant qu'acteur principal. Il relève que cette motion s'inscrit dans le renforcement de la distribution avec de petits acteurs, qui vont valoriser des produits locaux.

M. Patry répond que la crainte de la concurrence est présente en permanence. Il relève qu'il y a des produits bruts, avec la vente d'une matière première, et rappelle que les coûts de production à Genève sont les plus élevés au monde. Il souligne que les consommateurs ont un rôle à jouer dans le soutien à la production locale et au commerce local, en privilégiant notamment les produits suisses. Il explique que le marché est extrêmement compétitif et qu'il faut donc se battre et se démarquer.

Un commissaire PLR relève que les épiceries participatives constituent une forme de hobby pour les « bobos urbains » alors qu'il existe de réels métiers, comme l'a souligné Genève Commerces. Il demande si les emplois de l'UMG sont des vrais métiers, et quelles sont les compétences requises.

M. Patry répond par l'affirmative. Il relève que des personnes travaillent notamment les légumes du matin au soir, afin que les rayons soient jolis et entretenus. Au niveau de l'exploitation, il relève qu'il y a des préparateurs de commandes, qui sont essentiels, car environ 30 000 tonnes de légumes sont commercialisées par année, et environ 150 tonnes par jour. Il souligne que chaque acteur de la chaîne doit être capable d'identifier un problème. Il ajoute que les employés sont impliqués et conscients qu'ils sont essentiels dans la chaîne. Il relève qu'il n'y a quasiment pas de travailleurs saisonniers, et qu'il y a juste des étudiants employés pendant l'été. Il ajoute qu'il y a des contrats annuels, et que l'objectif est de pérenniser les emplois et de former les gens, afin de s'assurer d'avoir un service de qualité et des personnes compétentes. Il relève que les délais sont courts et qu'il faut réagir, en impliquant chaque maillon.

Le même commissaire PLR demande des exemples de produits transformés réalisés par l'UMG.

M. Patry répond qu'il y a notamment des soupes et des sauces tomate. Ce sont les producteurs qui font le travail de transformation. Les conditions climatiques de l'été 2018 ont amené à une surproduction, avec des tomates dans les champs pour faire du compost. Beaucoup d'individus se sont indignés de ce gaspillage alimentaire. Il relève qu'on ne s'improvise pas transformateur et industriel, que les outils doivent être rentabilisés tout au long de l'année et que cela constitue un revenu supplémentaire pour les producteurs.

Le même commissaire PLR demande si cela demande des compétences particulières, notamment en termes de formation.

M. Patry répond que cela demande des compétences, des investissements, ainsi qu'une rentabilisation des outils. Il ajoute qu'il est compliqué de mutualiser cela, car les surplus et la production arrivent en même temps. Il souligne que plusieurs projets se mettent en place pour tenter de mutualiser, étant donné que la planification est compliquée. Il relève que les investissements sont élevés, notamment dans le cas de la production de jus de tomate. Il souligne que ce n'est pas économiquement rentable et que c'est donc réalisé en dernier recours.

Le même commissaire PLR souligne que la motion l'interpelle également sur le fait qu'elle reproche à l'UMG d'exporter hors du canton. Il pense que l'on peut être fier et il demande ce que cette exportation apporte comme avantages.

M. Patry répond que les coûts de production à Genève sont les plus élevés au monde et que, pour rivaliser avec les autres régions suisses, il faut être efficace pour rationaliser les coûts. Ainsi, pour ce faire, il faut des structures d'une certaine taille. Il ajoute que les surfaces pour la culture de pleine terre sont quasiment inexistantes à Genève, qui s'est spécialisée dans la culture technique, avec des abris et serres. Il souligne que les quantités produites ne sont pas compatibles avec une consommation uniquement genevoise.

Un commissaire socialiste demande si l'UMG a déjà imaginé partager ses infrastructures avec d'autres filières, pour vendre autre chose que des légumes.

M. Patry répond que c'est déjà le cas dans le magasin des Pâquis. Il explique que la Cave de Genève, les Laiteries Réunies et le Cercle des agriculteurs y vendent des produits. Il ajoute que l'UMG s'est associée à ces coopératives pour amener une diversité de produits, qui soit explicable et justifiable auprès des clients. La nouvelle enseigne au Bachet propose d'autres produits, exclusivement locaux, genevois. Il souligne qu'il ne s'agit

pas d'une mutualisation des coûts mais d'une mutualisation de l'image et de la clientèle.

Prise de position écrite de la FRC

La Fédération romande des consommateurs (FRC) s'est exprimée par écrit au sujet de la M 2653 (voir prise de position en annexe 4 au présent rapport).

A ce propos, un commissaire socialiste relève qu'il est intéressant de constater que la FRC soutient la motion. Il ajoute que les préoccupations exprimées dans la motion se retrouvent dans les sondages effectués auprès des consommateurs (aspects de la qualité, du local, l'argent qui va directement aux agriculteurs, etc.).

Un commissaire PLR relève que, sur la dernière page de sa prise de position, la FRC souligne qu'il n'y a pas que les épiceries participatives qui permettent d'atteindre ces objectifs. De plus, la FRC relève les défauts de ce concept, tels que le fait que ces épiceries reposent sur le bénévolat, qui met en danger leur pérennité. Ensuite, il retient que, dans les conclusions, la FRC soutient toute initiative permettant notamment de faciliter l'accès au commerce, également hors des horaires de travail. Il souligne que la majorité des signataires de cette motion ne sont pourtant pas prêts à l'envisager.

Pour aller dans ce sens, un commissaire Vert pense qu'il serait intéressant de mettre en place des marchés permanents, et que cela résonne avec la motion. Il trouve cette idée soutenable et importante.

Un commissaire PDC rebondit sur cette remarque. Il souligne que la création de marchés dans de nouveaux quartiers est une réalité, avec deux objectifs, le ravitaillement et la convivialité. Il mentionne une difficulté inhérente à ce modèle, en relevant qu'il ne faut pas oublier que l'association des marchés comprend 20% de régionaux, et 80% de revendeurs. On est donc loin de l'idée de la motion. Il souligne la présence d'une grande incertitude économique.

Le même député Vert estime que dans les nouveaux quartiers où il n'existe rien, tels que Belle-Terre notamment, un soutien à la création de marchés serait une bonne chose. Il rappelle également que tout producteur est prioritaire dans un marché.

Un commissaire PLR se déclare favorable à une telle proposition, en relevant toutefois que les marchés extérieurs ne pourraient pas être permanents car cela ne fonctionne pas. Il souligne que la seule solution serait d'avoir une grande halle, sur le modèle de ce qui existe dans plusieurs villes

françaises, telles que Lyon. Il ajoute que, pour ce faire, il est nécessaire d'avoir des horaires d'ouverture étendus.

Note écrite du département de l'économie et de l'emploi (DEE)

Le département de l'économie et de l'emploi (DEE) a fait parvenir à la commission un note intitulée « Analyse et enjeux du modèle d'épiceries et de supermarchés participatifs » (voir annexe 5 au présent rapport).

Il en ressort notamment ce qui suit :

« Si le département de l'économie et de l'emploi est conscient qu'un soutien potentiel des structures participatives engendre un questionnement légitime des commerçants traditionnels, notamment par rapport à la distorsion de concurrence, il n'en demeure pas moins attaché aux valeurs portées par ces nouveaux modèles, qui promeuvent une consommation locale et responsable et demeure convaincu des bénéfices que retirerait l'ensemble du tissu économique local. Par ailleurs, en encourageant la consommation de produits locaux, ces nouveaux modèles améliorent le taux d'autosuffisance du canton en privilégiant et en consolidant une distribution de proximité, étant entendu qu'actuellement la moitié de ce qui est produit à Genève est exportée hors du canton. »

Discussion en commission et votes

Une commissaire socialiste estime que les discussions et les débats autour de cette motion ont été extrêmement intéressants. Elle relève que beaucoup d'éléments sont existants et que d'autres sont émergents, notamment le travail de MA-Terre qui a des objectifs allant dans le sens de la motion. Elle pense que MA-Terre pourrait être un outil inclusif, qui prenne en compte tous les acteurs du territoire, autour de la question d'un système alimentaire durable. Elle ajoute qu'elle se rend compte que la motion ne passera pas la rampe. Elle trouverait toutefois dommage de la voir disparaître, car elle a fait émerger des discussions intéressantes autour de la production locale et a permis d'auditionner différents acteurs qui viennent normalement auprès de la commission de l'environnement. Elle souligne qu'il aurait été intéressant de la regarder sous l'angle des autres invites, et pas uniquement de la première. Elle conclut en indiquant que le groupe socialiste maintient l'invite en l'état et soutient la motion, car elle fait sens.

Un commissaire d'EAG relève que son groupe votera cette motion, pour le signal en faveur d'un besoin réel d'une autre manière de consommer et d'approcher la consommation. Il pense que l'approche du PLR, uniquement par le biais de la concurrence déloyale, n'est pas adéquate. Il rappelle qu'en

matière d'alimentation, il n'y a pas de libre concurrence en Suisse et que l'on ne peut pas réfléchir en se basant uniquement sur ce principe.

Un commissaire Vert souligne que cette motion part d'une bonne idée et qu'elle a permis de constater la complexité de la réalité. Il relève être emprunté car de nombreux considérants sont justes, toutefois l'invite qui demande de privilégier l'acteur MA-Terre le dérange et il ne voit pas pourquoi on lui allouerait encore des moyens. Il souligne que les autres invites sont intéressantes et qu'il les soutient. Il demande si la première signataire pourrait concevoir le retrait de la première invite.

Un commissaire PDC relève avoir eu beaucoup de sympathie pour cette motion, même si son groupe la refusera. Il relève que MA-Terre a été mise en place récemment et qu'il faut donc lui laisser le temps de commencer son action, pour que cela fonctionne. Il estime qu'il appartient aussi aux associations concernées de solliciter MA-Terre, afin que l'argent qui lui a été attribué puisse être utilisé à bon escient. Il souligne qu'il ne va pas s'appesantir sur la distorsion de concurrence, toutefois il souligne que la situation est fragile. Il ajoute que les producteurs doivent être solides, avoir du chiffre d'affaires et de la marge. Finalement, il serait sensible à l'étude de la problématique des marchés, car il est vrai que cela est compliqué. Il relève que c'est actuellement la France qui dicte le ton et que la concurrence est terrible.

Un commissaire PLR explique que son groupe s'opposera à cette motion. Il souligne que les débats et les auditions ont été intéressants. Il relève que cela a permis de confirmer beaucoup de points, dont la distorsion de concurrence, qui ne peut pas être niée. Il rappelle que la FAE n'aide pas les entreprises en difficulté s'il y a un risque de distorsion de concurrence, par rapport à des acteurs déjà sur le marché. Il souligne que le risque entrepreneurial doit être pris par l'entité. Il souligne que, selon cette motion, l'Etat devrait mettre de l'argent dans un modèle économique qui ne peut pas être pérenne, car il est basé sur une grande partie de bénévolat. Il ajoute que des contrats de prestations sont également signés avec des entités, telles que Partage, avec des objectifs de formation et de réinsertion. Il souligne que ces modèles ont réellement une vocation sociale à la base, ce qui n'est pas le but poursuivi par la motion. Cette dernière vise le développement de marchés de niche, qui ne sont pas destinés à une grande majorité de consommateurs. Le modèle concerne les consommateurs qui sont prêts à payer plus cher. Il estime que ce n'est pas le rôle de l'Etat de financer des marchés de niche déjà représentés dans les domaines d'activité existants dans le canton.

Un autre commissaire PLR se prononce en faveur du rejet de la motion. Il relève que les auditions de Genève Commerces et de l'UMG sont venues

démontrer qu'il s'agit d'un métier, nécessitant une formation, avec des usages à respecter, notamment en termes d'horaires et de conditions de travail. Il ajoute que deux représentants de petites structures ont été auditionnés. Il souligne que certaines ouvrent jusqu'à 20 heures et il s'étonne que la gauche cautionne ces pratiques. Il ajoute que ces structures, sous prétexte sociétal, pratiquent une concurrence que l'on pourrait qualifier de déloyale envers d'autres acteurs qui exercent de vrais métiers. Il souligne qu'il faut faire la différence entre un hobby et un métier. Le même commissaire PLR relève que la gauche n'a eu de cesse de mettre en avant la grande distribution. Elle s'est en revanche bien gardée, pendant tout le débat, d'aborder la situation des petites épiceries. Il ajoute que ces dernières méritent le soutien de l'Etat, au même titre que la production locale, car elles pratiquent un vrai métier.

Un commissaire UDC relève que son groupe est favorable au soutien des producteurs locaux. Toutefois, il souligne que les épiceries participatives engendrent un effet de concurrence avec les petites structures et que le subventionnement est important. De ce fait, il souligne que cette motion n'apporte pas grand-chose et que l'UDC la refusera.

Un commissaire MCG indique que son groupe est favorable à la production locale et à la valorisation des producteurs genevois. Il ajoute que le MCG l'avait fait par le biais d'une proposition visant à obliger les restaurants et cafés à vendre du vin genevois. Toutefois, cela avait été refusé. Il souligne qu'il y a un nombre important d'épiceries familiales qui ferment car elles ne sont pas soutenues et qu'il est dur pour elles de combattre Migros et Coop. Il souligne que l'idée est intéressante, toutefois pas sous cette forme. De ce fait, le MCG ne soutiendra pas cette motion.

Un commissaire socialiste apporte des précisions pour le procès-verbal. Il relève que, lors des travaux sur la révision de la LRDBHD, il avait déposé un amendement, pour faire en sorte que chaque café et restaurant soit tenu de mettre à la carte au moins un vin genevois. Il souligne que cet amendement a été refusé par la droite, y compris le MCG.

Le président complète ce point en relevant que ce qui avait été retenu dans la démarche était qu'il était préférable d'inciter les restaurants à promouvoir des vins genevois, plutôt que de les obliger à en servir dans de mauvaises conditions.

Une commissaire socialiste pense qu'il ne sert à rien d'amender la motion, au vu du tour de table. Elle souligne que ce qui n'a pas été soulevé dans la discussion, c'est l'idée de l'impact sur les citoyens, le côté pédagogique et d'implication du citoyen dans ce qu'il mange. Elle relève que

c'est important et qu'il faut penser au citoyen impliqué dans une démarche et qui participe à la réflexion.

Un commissaire Vert propose de supprimer la première invite de la motion.

Le président met aux voix **la proposition d'amendement visant à supprimer la première invite :**

Pour :	5 (2 S, 2 Ve, 1 EAG)
Contre :	9 (2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
Abstentions :	1 (1 Ve)

Cet amendement est refusé.

Le président met ensuite aux voix **la proposition de motion M 2653-A :**

Pour :	5 (3 S, 1 Ve, 1 EAG)
Contre :	9 (2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
Abstentions :	1 (1 Ve)

La M 2653-A est refusée.

Au vu de ce qui précède, la majorité de la commission vous invite à refuser la motion M 2653-A.

M 2653: Épiceries et supermarchés participatifs :

Faut-il aider des entreprises comme Le Nid et La Fève à essaimer ?

Commission de l'économie :
audition conjointe La Fève et Le Nid
Lundi 28 février 2022



Benoît
Molineaux

- Physicien - entrepreneur
- Cofondateur de la Fève
- Représentant de la coopérative Équilibre
- Cofondateur de la régie citoyenne RÉCIT

Antonin
Calderon

- Economiste - entrepreneur
- Cofondateur du Nid
- Représentant du réseau
APRÈS
- Cofondateur de la régie
citoyenne RÉCIT

Les enjeux

page 3

70%

70% des décès en Europe sont dus à l'obésité, maladies cardiovasculaires, cancer et diabètes.

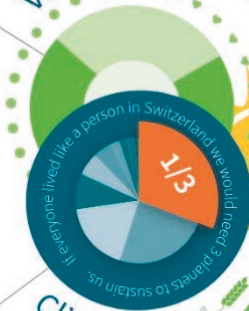


Seuls 10% des régimes étudiés par eaternity sont bons pour la santé et le climat.

1/3

1/3 de notre empreinte carbone est liée à notre système alimentaire. C'est plus que les transports.

Vitality



70%

70% de la consommation d'eau mondiale est liée à la production alimentaire.

water scarcity

biodiversity



animal welfare

Un régime "climate-friendly" peut avoir des effets négatifs sur la consommation d'eau et la biodiversité.

POTENTIAL CONFLICTS

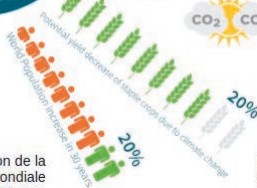
Environment



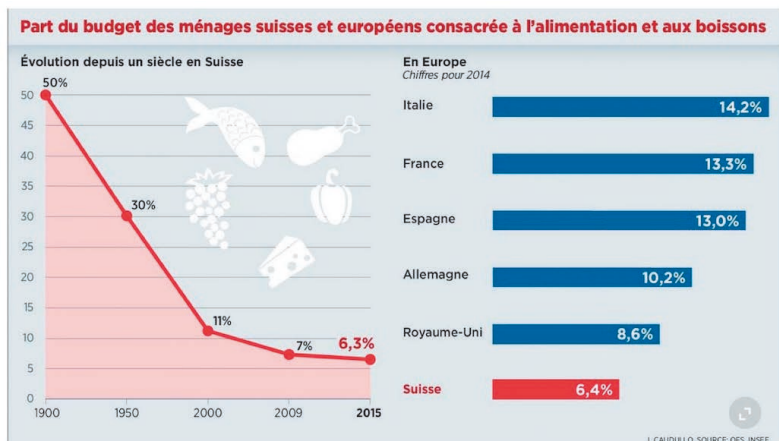
La production biologique seule ne suffira pas pour sauver le climat.

Climate

Augmentation de la population mondiale en 30 ans.

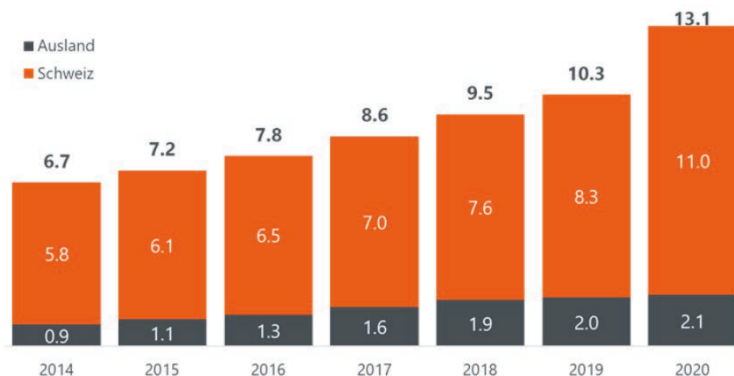


Baisse de rendements agricoles avec le changement climatique.



page 5

Développement du commerce en ligne en milliards de CHF



“Les secteurs de l'ammeublement, du sport et de l'alimentation connaissent une croissance supérieure à la moyenne.”



page 7

Une courte histoire de la Fève et du Nid

page 8



Commencement

7 fondatrices et fondateurs ayant une envie commune

Ouverture

28 février 2018
Jonction au Sentier des Saules

Déménagement

16 septembre 2019
Jonction 5 chemin du 23-Août



page 9



Commencement

2014 : Démarche participative pour un futur écoquartier...

Ouverture

11 juin 2018
La Mini-Fève

1^{er} Déménagement

Fin 2019 : La Moyenne Fève au centre du quartier des Vergers

2^{ème} Déménagement

2024 ? : La Grande Fève quelque part à Meyrin ?



page 10



Photo aérienne du quartier des Vergers avec une partie des bâtiments en construction en Novembre 2018.

- | | |
|---|-----------------------------|
| 1 La Mini-Fève | 5 Auberge des Vergers |
| 2 La Fève | 6 Restaurant Debi's Kitchen |
| 3 Ateliers de boulangerie, laiterie, boucherie et point de vente de La Fève | 7 Restaurant L'Explorateur |
| 4 Ferme de la Planche, conserverie | 8 Tea-room Café Art |

page 11

Pourquoi la participation ?

Réduire les charges, réduire les marges,
augmenter la cohésion sociale, devenir
acteur de son alimentation et de la transition

Tout le monde peut devenir coopérateur

1. Parts sociales



2. Participation au fonctionnement



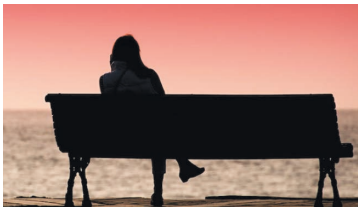
3. Prise de décision



page 12

« Le confinement et la “distanciation sociale” vont aggraver l’épidémie de solitude déjà à l’œuvre »

La vie en bonne santé exige des contacts multiples et de faire confiance à l'autre rappelle, dans une tribune au « Monde », l'économiste Eloi Laurent, qui tire déjà des enseignements pour le monde de l'après-coronavirus.



Source : https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/03/24/le-confinement-et-la-distanciation-sociale-vont-aggraver-l-epidemie-de-solitude-deja-a-l-uvre_6034183_3232.html

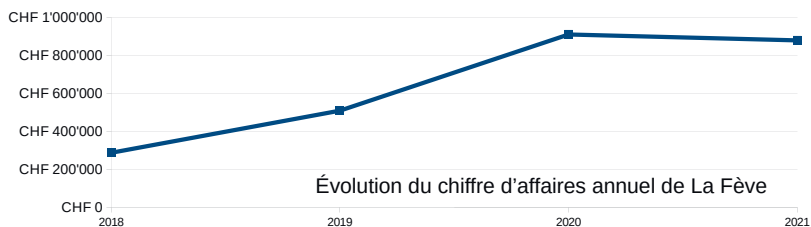
page 13

Modèle d'affaires et prévisionnels

page 14

CHARGES	Le Nid 2020 (selon état financier)	Le Nid 2021 (selon budget mis à jour en novembre 2021)	La Fève 2020 (selon état financier)	La Fève 2021 (selon budget mis à jour en octobre 2021)
Salaires et charges sociales	CHF 139'500.00	CHF 125'000.00	CHF 138'200.00	CHF 135'300.00
Locaux (loyer + SIG)	CHF 88'900.00	CHF 70'000.00	CHF 32'300.00	CHF 37'300.00
Fiduciaire	CHF 21'000.00	CHF 12'000.00	CHF 23'700.00	CHF 10'000.00
Assurances & divers	CHF 23'000.00	CHF 19'000.00	CHF 5'400.00	CHF 4'500.00
Marketing & Communication	CHF 2'000.00	CHF 500.00	CHF 8'700.00	CHF 8'400.00
Informatique & tél.	CHF 8'000.00	CHF 8'000.00	CHF 33'800.00	CHF 22'700.00
Remboursement prêt & amortissements	CHF 34'000.00	CHF 25'000.00	CHF 12'600.00	CHF 23'000.00
Frais de carte bancaire			CHF 6'500.00	CHF 5'000.00
Frais de transport marchandise			CHF 2'400.00	CHF 5'000.00
Total Charges (hors achat de marchandise)	CHF 316'400.00	CHF 259'500.00	CHF 263'600.00	CHF 252'700.00
Achat marchandises	CHF 1'126'000.00	CHF 820'000.00	CHF 737'231.00	CHF 673'000.00
TOTAL CHARGES (y.c. marchandises)	CHF 1'442'400.00	CHF 1'079'500.00	CHF 1'000'831.00	CHF 925'700.00

RECETTES	Le Nid 2020 (selon état financier)	Le Nid 2021 (selon budget mis à jour en novembre 2021)	La Fève 2020 (selon état financier)	La Fève 2021 (selon budget mis à jour en novembre 2021)
Recettes totales des ventes	CHF 1'256'000.00	CHF 1'080'000.00	CHF 859'000.00	CHF 841'772.00
Marge nette	10%	24%	14%	20%
Autres recettes (dons etc)	CHF 176'000.00	CHF 0.00	CHF 52'500.00	CHF 39'000.00
TOTAL RECETTES	CHF 1'432'000.00	CHF 1'080'000.00	CHF 911'500.00	CHF 880'772.00
Bénéfice / Perte	CHF -10'400.00	CHF 500.00	CHF -89'331.00	CHF -44'928.00



Chiffre d'affaire



Produits locaux, tissu économique local

page 17

La Ferme des Verpillères



La Ferme de Fémé



La Ferme de la Touvière



Le Jardin de Max



La Vacherie du Carre



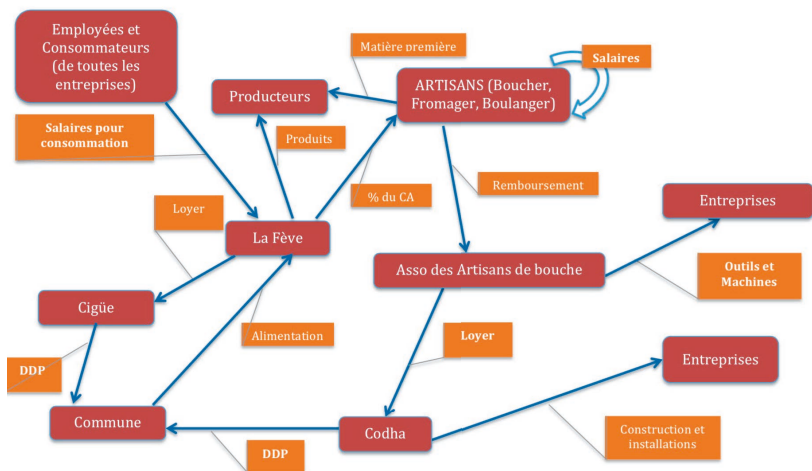
Les artisans



page 18

Concurrence et / ou coopération ?

page 19



page 20

Projets en cours

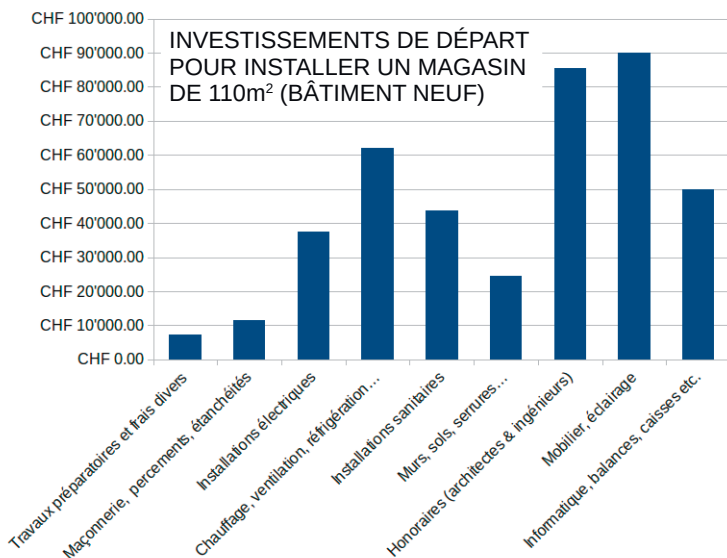
page 21

Autres projets à Genève :

- Rolliets (PLO)
- Cherpines (PLO)
- Belle-Terre (Thônex)
- Saint-Jean
- Bernex...

Et déjà une vingtaine en Suisse Romande...

page 22



Source : devis général finalisé pour l'installation de la Moyenne Fève aux Vergers (total > 300'000.-)

page 23

Conclusions

Tentons une expérience autour de l'alimentation : c'est notre meilleure chance d'améliorer la santé des citoyens et de la planète.

page 24

Merci pour votre attention

Antonin Calderon

antonin.calderon@lenid.ch



Benoit Molineaux

benoit.molineaux@spp-vergers.ch





MAISON DE L'ALIMENTATION
DU TERRITOIRE DE GENÈVE

Présentation de MA-Terre
7 mars 2022 - commission économie GC



I. INTRODUCTION

Ancrée dans la loi sur la promotion de l'agriculture M 2 05 et le règlement s'y rapportant

Une loi qui fixe le cadre légistique de l'association et des autres activités en lien avec la production locale de biens alimentaires.

Présentation de MA-Terre
7 mars 2022 - commission économie GC



I. La vision proposée

L'association MA-Terre est le pivot d'un réseau interdisciplinaire grâce auquel les Genevois peuvent comprendre et débattre des enjeux liés à l'agriculture locale et à leur alimentation, dans le cadre du territoire cantonal.

Cette alliance stimule la consommation de produits locaux, propice à la durabilité économique, écologique et sociale.

Présentation de MA-Terre
7 mars 2022 - commission économie GC



II. Qui sommes nous

Les 11 membres du comité sont :

- AgriGenève, association faitière de l'agriculture genevoise
- AgriVulg, l'association pour la formation continue agricole
- Ecole Hôtelière de Genève
- Fédération Romande des Consommateurs
- Fourchette Verte
- OCAN
- PARTAGE
- Points relais agricoles en milieu urbain (PRAMU)
- Slow Food Genève
- Union des Paysannes et Femmes Rurales de Genève
- Ville de Genève

Présidente :
Patricia Bidaux (UPFG)

Vice-présidente :
Corrèze Lecygne (FRC)

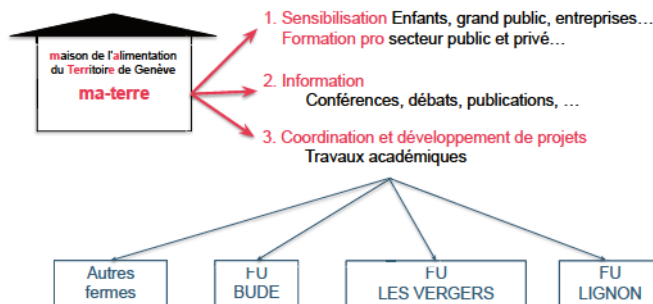
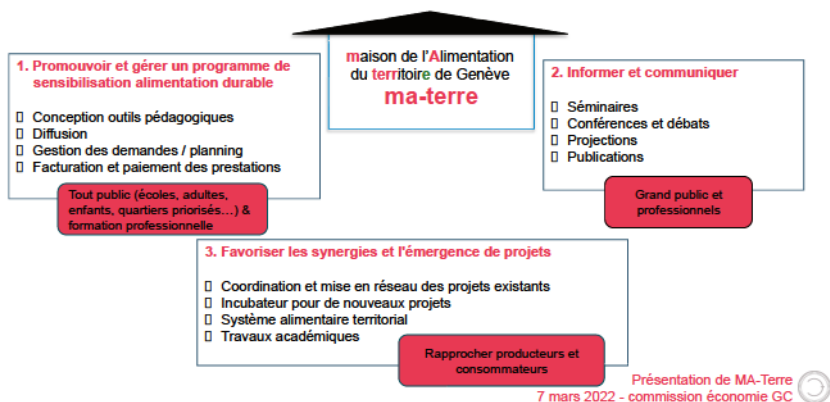
Trésorier :
Claude Meyer (PRAMU)

Secrétaire :
Emmanuel Analdi (OCAN)

Manuella Magnin,
gestionnaire de projet
Dès 1er avril 2022, Sara de
Maio, secrétaire générale



II. Qui sommes nous



II. Qui sommes nous : un lieu



ma-terre : un lieu

Quatre zones :

1. La cuisine professionnelle avec 13 postes
2. Une petite cuisine
3. L'espace ouvert pour les séminaires et les démonstrations
4. Le bureau avec le local d'archivage.



Présentation de MA-Terre

7 mars 2022 - commission économie GC



II. Qui sommes nous : un lieu



Présentation de MA-Terre

7 mars 2022 - commission économie GC



II. Qui sommes nous : un lieu



Un espace restauration, séances, conférences, projections.

50 places



Présentation de MA-Terre
7 mars 2022 - commission économie GC



III. Pourquoi ma-terre

Un constat

- Tout le monde est concerné par ce qu'il mange
- Agriculture et Alimentation : thèmes d'actualité et controversés
- Demande de la population pour des produits de proximité

Une conviction

- Valoriser les bénéfices d'une telle consommation sur le territoire cantonal et sa population, tant sur les plans économique, social qu'environnemental.

=> Des emplois locaux, des transports en moins, un espace rural valorisé (sol, eau, biodiversité, paysage,...), une contribution à une bonne santé, un maintien d'un patrimoine culturel, ...

Méthode

- Créer et entretenir un réseau interdisciplinaire – public/privé sur le thème de "agriculture locale et alimentation".

=> Mettre les acteurs autour d'une table afin d'établir des valeurs communes et répondre collectivement à l'intérêt d'une alimentation durable, donc le plus locale possible

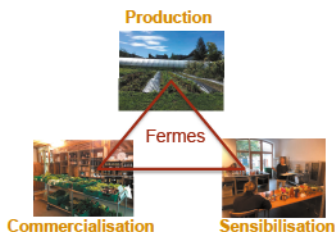
Présentation de MA-Terre
7 mars 2022 - commission économie GC



III. Pourquoi ma-terre

Traiter la thématique de l'alimentation issue de la production locale dans toute sa **transversalité**

- De la semence au déchet
- En abordant le social, la santé, l'environnement, l'économie, la culture, l'agriculture, le territoire ...
- En synergie avec des partenaires publics et privés



Présentation de MA-Terre
7 mars 2022 - commission économie GC



III. Pourquoi ma-terre

Les enjeux de l'alimentation

- **AGRICULTURE** locale traçabilité produits confiance connexion producteur consommateur
- **SANTÉ** prendre conscience que l'alimentation nourrit en vue d'une bonne santé; obésité, maladies chroniques
- **ENVIRONNEMENT** Réduire l'impact environnemental de son alimentation
- **CULTUREL** Prendre conscience de son propre rapport à l'alimentation, du patrimoine
- **SOCIAL** Rendre accessible l'alimentation durable aux classes en précarité (obésité)
- **ECONOMIE** Favoriser l'économie du territoire, circuits courts
- **SOCIÉTAL** enclencher une transition alimentaire durable comme projet de territoire et de ces acteurs

Ex : social

Programme "Alimentation durable quartiers priorités"

Cours public défavorisé "manger local et à petit prix"

Programme "Surpoids adolescents/adultes"

Présentation de MA-Terre
7 mars 2022 - commission économie GC



III. Pourquoi ma-terre

Les enjeux de l'alimentation à Genève

Centraliser les offres de sensibilisation autour de l'alimentation

Favoriser le dialogue

- entre professionnels de l'alimentation
- entre producteurs et consommateurs, entre ville et campagne pour une vision commune

Défis

- L'alimentation est inscrite au programme d'étude romand (PER) depuis 2015 mais ne bénéficie pas d'heures dédiées.
- Partenariat DIP
- Toucher l'ensemble de la population et en particulier les plus défavorisés

Présentation de MA-Terre
7 mars 2022 - commission économie GC



III. Pourquoi MA-Terre

Synthèse

1. Un but : créer et entretenir un réseau interdisciplinaire grâce auquel les Genevois.es développent leur compréhension des enjeux liés à l'agriculture locale et à leur alimentation
2. Un lieu : une cuisine professionnelle et un espace polyvalent
3. Des partenaires : les FU, les actrices.eurs de l'alimentation à Genève, publics et privés

=> **Enclencher une transition alimentaire durable pour tous comme projet de territoire et de ces acteurs**

Présentation de MA-Terre
7 mars 2022 - commission économie GC



IV. Financements

- ❖ Septembre 2018 : inauguration
- ❖ Août 2019 : création de l'association
- ❖ Mai 2020 :
 - CP 2020 (sur budget OCAN)
- ❖ 2021
 - PDR2 21-25 (projet agricole de développement régional - fédéral/cantonal)
 - RH + ateliers (conception et promo)
 - Financement à 74% sur factures, autres sources de financement à développer
 - Convention générale signée par A. Hodgers, convention OCAN/ma-terre
 - Juin 2021 : CP 21-24
 - Ateliers scolaires (mise en oeuvre)
 - Ateliers divers, débat, fonctionnement général, ...
- ❖ Recherche de fonds en cours

Présentation de MA-Terre
7 mars 2022 - commission économie GC



V. Activités

En préambule, août 2019, création de l'association porteuse du projet ma-terre, sans soutien financier. Mai 2020 premier soutien financier de la part de l'OCAN mais en plein **COVID-19**

- => à peine financée ma-terre s'est vue stoppée dans le développement de ses projets qui étaient de
- Créer et dispenser des ateliers scolaires pour le secondaire I
 - Créer et dispenser des ateliers grand public
 - Informer et communiquer

Présentation de MA-Terre
7 mars 2022 - commission économie GC



V. Activités

ma-terre est tenue par le PDR et le CP d'atteindre des objectifs bien définis

=> ateliers scolaires

=> Cours familles, entreprises, formation continue professionnelle - agriculteurs/ transformateurs, conférences, débats, programme actions social, prévention surpoids ado/adultes

Au vue de la situation sanitaire qui a rendu le développement des ateliers scolaires impossibles qui devaient être le phare des activités liées au PDR et au CP, idem pour le développement d'un projet d'action social.

ma-terre a cherché à jouer un rôle dans la réponse sociale à la pandémie et a privilégié une collaboration avec la Fondazione Mater afin d'élaborer des repas pour les personnes en difficultés sociales. Ainsi, d'octobre à décembre ce ne sont pas moins de 4'000 repas qui ont été élaboré dans la cuisine de **ma-terre**. Ces repas gourmets à destination des plus démunis ont été distribués au jardin de Montbrillant avec la fondation carrefour Rue, au Phare et à l'accueil de nuit de l'Armée du Salut ainsi qu'au bateau Genève.

Présentation de MA-Terre
7 mars 2022 - commission économie GC



VI. Fin COVID-19... 2022

2021

- Vas et viens avec le DIP pour l'élaboration et la validation de la possibilité de tester les ateliers scolaires pour le secondaire I => nov- décembre 2021
 - 10 Ateliers tests avec des classes du CO
- Actions mise en place 2021 :
 - Ateliers de sensibilisation sur la diversité des cultures culinaires présentes sur notre territoire
 - Participation GE ville du Goût "de la ferme au buffet gourmand", au Forum de l'alimentation durable 2 ateliers : cuisine 0 km et végan
 - Atelier Explore
 - Participation avec la FAO et la fondation partage à la journée mondiale de l'alimentation
 -
 - Site internet provisoire
 - Identité visuelle (logo)

2022

- Déploiement de la communication : finalisation du site internet
- Ateliers prévus pour les familles, les personnes âgées et formation professionnelle (métiers de bouche)
- mise en route des ateliers scolaires définitifs (rentrée 2022 ?)
- Projet pilote d'action sociale (en attente de retour de la part du DCS)
- Printemps : projet sur l'approvisionnement alimentaire des nouveaux quartiers (CODA/Jonction et Quartier Vergers)
- Automne 2022, lancement d'une réflexion sur l'accès à l'alimentation au niveau cantonal

Présentation de MA-Terre
7 mars 2022 - commission économie GC





MAISON DE L'ALIMENTATION
DU TERRITOIRE DE GENÈVE

Motion 2653

Présentation de MA-Terre 
7 mars 2022 - commission économie GC



MAISON DE L'ALIMENTATION
DU TERRITOIRE DE GENÈVE

Merci pour votre attention !

Présentation de MA-Terre 
7 mars 2022 - commission économie GC

www.letemps.ch/economie/coup-darret-epiceries-frac

Coup d'arrêt pour les épiceries en vrac

Richard Etienne : 6-7 minutes : 15/01/2022

Chez Bio Bulk, une épicerie vrac du centre-ville de Lausanne, on fait grise mine. La boutique, qui vend des produits sans emballage et privilégie les circuits courts sans générer de déchets, se veut pourtant chaleureuse et accessible à tous les revenus. Des fondamentaux apparemment solides par les temps qui courent.

«Quasiment la moitié de ma clientèle s'est volatilisée depuis cet été. J'ai de la peine à comprendre où elle est passée», s'interroge Françoise Maden, qui a ouvert le magasin en 2020. «Je me pose beaucoup de questions pour les six mois à venir.» D'Yverdon à Echallens, en passant par Genève, les témoignages similaires se multiplient dans le secteur. «Tout le monde tire la langue», selon Françoise Maden, qui échange sur Facebook avec une quarantaine de boutiquiers de la région.

Du covid aux mauvaises publicités

En France, une association, Réseau Vrac, a estimé qu'il faut «raviver la flamme du vrac» car le secteur, selon une étude en décembre, ne connaîtra pas de croissance en 2021. L'Hexagone, qui recensait une vingtaine de magasins spécialisés en 2015, en compte désormais 900, avec une hausse de 70% en 2018, de 40% en 2019 et de 8% en 2020. Les boutiques, souvent de création récente, sans grande trésorerie et qui représentent 10% du marché français du vrac, ont perdu un tiers de leur clientèle depuis mai. Quelque 40% d'entre elles devraient avoir fermé leurs portes dans les six prochains mois. Aucune donnée n'existe pour la Suisse mais les témoignages recueillis par *Le Temps* indiquent que l'évolution est similaire.

Que s'est-il passé? Les explications varient. «Les consommateurs s'inquiètent des conditions d'hygiène liées au covid», selon Olivier Dauvers, un spécialiste de la grande distribution qui a organisé une conférence sur le vrac en juin à Paris. «Il y a eu des mauvaises publicités, qui ont faussé l'image du vrac et cassé la confiance de la clientèle», signale Olivier Richard. Le fondateur de Chez Mamie, un réseau de 13 magasins franchisés de Sion à Zurich, évoque des reportages sur des mites alimentaires infestant des cargaisons et des commerçants, opportunistes ou désorganisés, qui se font livrer de la marchandise qui est en réalité largement emballée.

Lire aussi: [Claudia Giorgis, l'épicière qui distille du bonheur en vrac](#)

«Faire du vrac, c'est réfléchir longtemps en amont sur des questions logistiques complexes», prévient Olivier Richard, qui estime que d'aucuns dans le secteur ont manqué de professionnalisme. «Il faut pouvoir faire des économies d'échelle [les magasins Chez Mamie collaborent avec les mêmes fournisseurs, ndr] avoir des valeurs et trouver un bon emplacement, dit-il. On croit souvent, à tort, qu'il faut être au centre-ville.

15/01/2022 10:38

Coup d'arrêt pour les épicerie en vrac :: Reader View

Nous privilégions les emplacements près des parkings car les clients, qui viennent avec les récipients qui prennent vite de la place, doivent pouvoir accéder en voiture.» Chez Mamie, les ventes alimentaires ont baissé mais les produits de niche, notamment le matériel pour fabriquer des cosmétiques ou les rayons d'aromathérapie, ont connu un vif succès.

Autre cause des difficultés des petites boutiques: La grande distribution a développé son assortiment de vrac. Coop dispose de stations de remplissage pour l'eau minérale et la bière et veut réduire d'un cinquième son utilisation de plastique par le biais d'articles jetables ou en ôtant des emballages. Migros, qui a fait part jeudi de son intention d'être [neutre en carbone](#) en 2050, vante sa politique zéro déchet et ouvre des espaces vracs et bios à travers le pays.

L'essor de MagicTomato

Françoise Maden estime que la concurrence des détaillants ne la touche guère car ils sont situés loin de sa boutique. Elle pense plutôt qu'une partie de sa clientèle s'est tournée vers l'e-commerce, une solution avec des risques minimes de contamination au Covid-19.

La croissance de MagicTomato, une enseigne genevoise qui livre des produits locaux commandés en ligne, s'est en tout cas encore accélérée durant la pandémie. Créé en 2016, le groupe a fusionné avec la société neuchâteloise Label Bleu en décembre, ce qui lui confère une présence dans la plupart des cantons romands et génère des économies d'échelle.



«Nous voulons être le plus pratique possible pour les consommateurs tout en partageant des valeurs répandues dans le vrac, même si nous ne proposons pas que du vrac», indique son fondateur, Paul Charmillot. MagicTomato se targue de drastiquement réduire la quantité d'emballages plastiques et de déchets alimentaires comparé aux grands distributeurs en allouant des forces auprès de fournisseurs locaux. En 2019, chaque habitant de l'Union européenne a généré en moyenne 177 kg de déchets d'emballage, selon [Eurostat](#), un chiffre en constante croissance. Aucune donnée à ce sujet n'existe pour la Suisse.

«Peut-être que la reprise d'un mode de vie à 100 à l'heure n'a pas aidé les épicerie de vrac», estime Paul Charmillot. «C'est dommage qu'il n'y ait pas de soutien étatique dans ces démarches. Il y a beaucoup de blabla politique mais aucune aide concrète pour les initiatives qui réduisent les émissions de CO2 et privilégient les circuits courts. L'Etat préfère manifestement soutenir les compensations de carbone», glisse-t-il.

Lire aussi: [Les magasins en vrac, solution au gaspillage alimentaire](#)

«Les beaux jours reviendront car les fondamentaux sont solides», estime Olivier Dauvers. La demande, sociétale, pour une consommation plus vertueuse est de nature à soutenir le secteur. Le fait que les grandes marques s'y intéressent désormais va «participer à évangéliser le vrac auprès du public», selon Olivier Dauvers, qui cite aussi la [loi climat](#), en France, qui contraint les grandes enseignes à dédier un cinquième de leur surface de vente à des produits sans emballage d'ici à 2030.

En attendant, à Lausanne, Françoise Maden dit vouloir se mettre à livrer à domicile et entend investir dans un véhicule dans ce cadre. Pas question pour elle de collaborer avec une société de livraison car la démarche est jugée trop coûteuse.

Grand Conseil de la République et canton
de Genève
Commission de l'économie
2, rue de l'Hôtel- de-Ville
1211 Genève

Lausanne, le 18 mars 2022

Prise de position relative à la motion M 2653 : Epicerie et supermarchés participatifs : essaions des projets du type du Nid et de La Fève dans d'autres quartiers, villes et villages du canton !

Mesdames les députées ,
Messieurs les députés,

La Fédération romande des consommateurs (FRC) vous remercie de l'avoir invitée à une audition concernant la motion susmentionnée. Ne pouvant y participer en personne, nous nous permettons de vous faire parvenir la prise de position ci-après.

Attentes des consommateurs dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture

Dans le contexte de la mondialisation, de l'industrialisation de l'alimentation et des flux des marchandises plus complexes et moins stables, il est nécessaire de corriger le déséquilibre de l'information sur les denrées alimentaires.

Quelques chiffres permettent d'illustrer les attentes des consommateurs dans ce domaine :

1. **Provenance:** 53% des consommateurs nomment la provenance comme étant un critère de choix important (premier critère avant le coût, la sécurité sanitaire, le goût) – Eurobaromètre 2019
2. **Attentes des consommateurs vis-à-vis de l'agriculture suisse:** 83% des personnes sondées attendent de l'agriculture suisse des aliments naturels ou produits proches de la nature. Viennent ensuite la biodiversité, le maintien de la fertilité du sol, les conditions de vie correctes pour les agriculteurs et le grand choix d'aliments locaux – Haute école de Lucerne 2015
3. **Acheter suisse si l'argent va aux agriculteurs:** 80% des répondants se disent prêts à payer leurs produits agricoles plus cher (10- 20%) s'ils avaient la garantie que la différence va directement au producteur – sondage des membres FRC, Université de Neuchâtel (2012). D'où le fait qu'un des combats de la FRC auprès de la grande distribution soit la transparence sur les marges qui n'existe actuellement pas.



4. **Consommer suisse**: 62% des consommateurs disent faire souvent attention à la provenance suisse de leurs denrées, soit 9% de plus qu'avant la crise du covid – Haute école de Lucerne 2020
5. **Consommer local**: 53% des consommateurs disent faire souvent attention à la provenance locale de leurs denrées, soit 8% de plus qu'avant la crise du covid – Haute école de Lucerne 2020

La FRC soutient le développement des circuits courts

La vente directe a de l'avenir car elle répond aux attentes d'une partie de la population. Elle offre :

1. **la traçabilité du produit jusqu'au consommateur** : contrairement à la grande distribution, la vente directe permet non seulement de connaître le pays de provenance, mais aussi qui est le producteur. La responsabilité est donc plus grande en vers le consommateur.
2. **l'information sur le mode de production** : certains modes de production interdits en Suisse ne sont toujours pas déclarés sur l'étiquette des produits de la grande distribution
3. **des produits non normés** : les fruits et légumes à la taille et la forme non normés des supermarchés sont sources de gaspillage chez les producteurs et les consommateurs. Un phénomène bien moins présent au marché ou en vente directe.
4. **des variétés locales et diverses** : les supermarchés vendent un nombre limité de variétés et limitent ainsi la palette de saveurs et les atouts pour la biodiversité d'autres variétés.
5. **la transparence sur les marges** : plusieurs enquêtes de la FRC ont montré une différence de marges pour les produits bio comparée aux produits conventionnels. Il est frustrant pour les consommateurs de ne pas savoir où va leur argent. La vente directe permet véritablement de « voter avec son porte-monnaie ».
6. **des produits de saison** : les saisons rythment notre vie aussi du point de vue gustatif – les produits de saison sont plus goûteux. La vente à la ferme et les marchés sont une fonction pédagogique auprès des consommateurs.
7. **des aliments peu transformés** : plusieurs études ont montré que la consommation d'aliments ultra-transformés est associée à une augmentation du risque de cancer et d'autres maladies de civilisation. Maintenir le savoir-faire artisanal permet de disposer d'aliments peu transformés (sans additifs, ni arômes, ingrédients industriels, ou huile de palme).

La FRC est favorable à la motion M 2653 visant à soutenir les épiceries et supermarchés participatifs

Le développement des circuits courts permet de rendre leur pouvoir d'agir aux consommateurs : ils reprennent la main sur la provenance et la composition de leurs aliments. De ce fait, la FRC est favorable au soutien de formes de commerces permettant d'approcher les consommateurs des producteurs et d'offrir à ces derniers des prix rémunérateurs.



Toutefois, les épiceries participatives ne sont pas le seul modèle permettant d'atteindre ces objectifs et recèlent certains défauts : elles reposent notamment sur le bénévolat, ce qui met en danger leur pérennité.

D'autres modèles de vente directe existent qui méritent également d'être soutenus : on peut par exemple penser aux coopératives de producteurs (p. ex. Coopératives des Halles à Neuchâtel), aux paniers réguliers de produits locaux (qui permettent au producteur de mieux planifier sa production), ou à de nouveaux types d'épiceries proposant des produits du terroir 24h/24.

De manière générale, la FRC estime ainsi qu'il serait louable de soutenir toute initiative qui permet de :

- Rapprocher la vente directe des lieux de vie ou de passage des consommateurs
- Faciliter l'accès aussi hors des horaires de travail
- Fédérer les marchés, mettre en place des marchés permanents
- Prendre une part de marché de la grande distribution
- Prendre en compte les attentes des consommateurs

En vous remerciant de votre intérêt pour la position de la FRC, nous vous prions de recevoir, Mesdames les députées, Messieurs les députés, nos salutations les meilleures.

Fédération romande
des consommateurs

Corréze Lecygne
Co-Présidente Section Genève

Laurianne Altwegg
Responsable Environnement et
Agriculture



Analyse et enjeux du modèle d'épicerie et supermarchés participatifs

Cette note a pour objectif d'offrir une brève analyse et des pistes de réflexions quant au modèle économique proposé par les épicerie et supermarchés participatifs et leur potentiel impact positif sur le tissu cantonal et le secteur du commerce local.

1. Contexte

Selon la définition du guide "Créer une épicerie participative", publié par Bio Suisse, les épicerie participatives sont des structures "le plus souvent organisées sous la forme juridique d'une coopérative, dans laquelle les coopérateurs et coopératrices s'engagent à travailler quelques heures par mois pour assurer le fonctionnement de l'épicerie. Ce travail « bénévole » permet de prendre des marges réduites et donc de proposer à la clientèle des prix abordables tout en rémunérant justement les productrices et producteurs".

De manière générale, si les objectifs poursuivis par les différents modèles d'épicerie participatives peuvent varier, un ensemble de buts semblent communs dans la démarche de création de ce type de structure:

- Resserrer le lien entre les consommateurs et agriculteurs ;
- Promouvoir le « local » et le bio ;
- Réduire la quantité de déchets liés aux emballages (notamment via la vente en vrac) ;
- Recréer du lien, donner l'occasion aux personnes de passer de consommateur à "consom'acteur".

Les épicerie participatives se basent avant tout sur des modèles à but non-lucratif et, en promouvant les circuits courts, cherchent à rapprocher le consommateur du producteur. Les producteurs sont également rémunérés de manière équitable.

Un des défis rencontrés par les épicerie participatives est inhérent à leur mode de fonctionnement. En effet, le but non-lucratif poursuivi par ces structures, qui opèrent par ailleurs avec très peu de salariés, ne permet de dégager que de très faibles marges bénéficiaires de la vente de produits. Cela crée une forme de flux tendu, corrigé en partie par l'activité des bénévoles, qui compense la masse salariale autrement générée par des personnes employées dans un modèle commercial "classique". Néanmoins, en découle une certaine fragilité économique, conséquence directe de certains des buts vertueux poursuivis par ces structures.

Malgré cette forme de fragilité, la pérennité du modèle économique n'est cependant pas totalement remise en cause, mais constitue plutôt un défi socio-économique à relever. En effet, si l'émergence de ces structures semblent plutôt récente en Suisse, les épicerie participatives existent depuis plusieurs décennies dans d'autres pays régis eux aussi par les

principes d'une économie de marché. On pensera notamment à la *Slope Food Coop* de Brooklyn, aux Etats-Unis, épicerie participative dont la date de fondation remonte à 1973.

2. Enjeux et perspectives

Les commerces participatifs représentent une approche novatrice, favorisant les circuits courts, les produits locaux, la proximité avec les consommateurs, ainsi qu'une approche équitable tout au long des chaînes de valeur et d'approvisionnement, notamment par une rémunération plus juste des producteurs. Il est donc essentiel d'analyser les modèles d'épicerie participatives à travers le prisme des buts poursuivis par de telles structures et de leur impact positif sur la société, en complément d'une analyse économique classique.

Si le département de l'économie et de l'emploi est conscient qu'un soutien potentiel des structures participatives engendre un questionnement légitime des commerçants traditionnels, notamment par rapport à la distorsion de concurrence, il n'en demeure pas moins attaché aux valeurs portées par ces nouveaux modèles, qui promeuvent une consommation locale et responsable, et demeure convaincu des bénéfices que retirerait l'ensemble du tissu économique local. Par ailleurs, en encourageant la consommation de produits locaux, ces nouveaux modèles améliorent le taux d'autosuffisance du canton en privilégiant et en consolidant une distribution de proximité, étant entendu qu'actuellement la moitié de ce qui est produit à Genève est exportée hors du canton.

Le Département est donc favorable à l'exploration des complémentarités des différents modèles (notamment participatifs et traditionnels) et souhaite ainsi promouvoir de manière globale, auprès de l'ensemble des parties prenantes du commerce, les valeurs portées par les épicerie participatives.

Date de dépôt : 3 mai 2022

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de Léna Strasser

En préambule

La commission de l'économie a travaillé autour de la motion « *Epicerie et supermarchés participatifs : essayons des projets du type du Nid et de La Fève dans d'autres quartiers, villes et villages du canton !* », en effectuant plusieurs auditions permettant un tour d'horizon de la question des pratiques en matière de commerce lié à l'alimentation.

Une minorité de la commission regrette toutefois que le texte proposé et ses invites aient été analysés de manière restrictive. En effet, la majorité de la commission s'est focalisée sur la première invite, qui propose de mettre à disposition un soutien financier pour permettre le démarrage de nouveaux projets d'épicerie participatives.

Partant de là, la majorité a opposé, tout au long du travail parlementaire, les différents types de lieux de vente de produits alimentaires alors que l'importance de leur complémentarité figure noir sur blanc dans le texte de la motion. La majorité a également fortement martelé sa crainte d'une « concurrence déloyale » de ces projets participatifs sur les autres espaces commerciaux, alors qu'il s'agit de modèles dont les buts, le fonctionnement et la raison d'être diffèrent dans leurs fondements.

L'angle de traitement de ce texte aurait été certainement bien différent s'il eût été traité à la commission de l'environnement et de l'agriculture. Hélas, ce ne fut pas le cas. Quel dommage que les débats soient restés figés autour de la notion de commerce, sans s'atteler aux dimensions de soutien à l'agriculture de proximité de manière transversale, au développement de réseaux de transformation, au renforcement des circuits courts et de l'implication des citoyennes et citoyens dans la réflexion sur la mise sur pied d'un système alimentaire territorial, en passant par la formation des mangeurs et mangeuses aux réalités agricoles, aux enjeux de l'alimentation sur le climat, aux questions de saisonnalité des produits alimentaires, et j'en passe...

Texte et contexte de la motion

La rapporteuse de minorité aimerait rappeler ici le contexte qui a amené au dépôt de cette motion. Elle souhaite également revenir sur quelques distorsions de faits durant les débats et permettre certaines clarifications.

Elle profite ici de remercier tous les acteurs et actrices qui montrent, en investissant beaucoup d'énergie, de temps et de volonté dans des projets communs et d'intérêt public, qu'il est aussi possible d'entreprendre, ensemble, autrement, et de reprendre du pouvoir sur son alimentation quotidienne, sur son quartier, mais aussi sur sa santé et sur notre impact sur le climat, l'environnement et la biodiversité et cela non seulement au travers des épiceries participatives mais bien plus largement – car c'est ensemble qu'on va plus loin.

Texte

Revenons aux fondements de ce texte, qui ont été quelque peu oubliés durant les débats, et au contexte actuel dans lequel s'inscrit la réflexion de ses autrices et auteurs. Dans l'exposé des motifs de cette motion, tout d'abord, il est dit que :

« Cette motion vise donc à favoriser l'émergence de nouvelles coopératives d'alimentation dans une optique de complémentarité et de diversité des commerces de notre canton. Au travers d'un soutien logistique et technique, l'Etat peut mettre de l'huile dans les rouages lorsque de telles initiatives à but non lucratif surviennent. Par exemple, en permettant la création d'un réseau de coopératives, en partageant des outils, de l'expertise et en soutenant le lancement de ce type de projets qui par la suite prendront leur envol et deviendront autonomes sans nécessiter de subvention autre qu'un soutien à leur démarrage, qui plus est en apportant aux producteurs et productrices de nouveaux revenus et lieux de distribution. »

La lecture de l'exposé des motifs permet donc déjà de relever que les autrices et auteurs de ce texte sont conscients et soucieux de la complémentarité et de la diversité des différents types de commerces.

Les invites de la motion sont axées sur un soutien logistique et technique, la création d'un réseau, le soutien aux partages d'outils et à la diffusion de l'expertise, et le soutien au lancement des projets par une subvention permettant l'investissement nécessaire au démarrage de ces espaces, véritables écosystèmes soutenant tout un réseau de production et de transformation de produits alimentaires.

Il n'est aucunement question dans le texte de cette motion de « subventionner » à long terme de nouvelles épiceries participatives et encore

moins d'aider financièrement celles qui existent déjà et qui, soit dit en passant, n'en ont pas besoin.

Contexte

Mais pourquoi donc viser l'émergence de nouvelles épiceries ou supermarchés fonctionnant sur le modèle des coopératives participatives ? Eh bien, simplement parce que le contexte aujourd'hui est tel que l'émergence d'espaces pour expérimenter un changement des pratiques au niveau du système alimentaire est cruciale.

Rappelons-nous qu'une très large majorité du Grand Conseil a accepté de déclarer l'urgence climatique le 18 octobre 2019, que le GIEC, dans son rapport 2022, mentionne que, au-delà des initiatives d'adaptation, il s'agit aussi de transformer la manière dont nous vivons nos vies et de « *mettre la société humaine sur la voie du développement durable* ». Cela passe, notamment, par une alimentation saine issue d'une agriculture durable mais aussi par la mise en place d'économies circulaires. Le rapport du GIEC mentionne encore l'importance de la coopération diversifiée entre les différents acteurs, jeunes, femmes, communautés locales, gouvernements et société civile. Trois points au cœur de l'émergence des épiceries et supermarchés coopératifs et participatifs : agriculture durable, économie circulaire, participation et implication des citoyens et, particulièrement, des citoyennes.

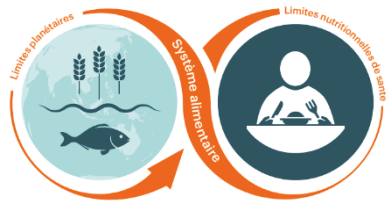
Le rapport « Etude exploratoire "Neutralité carbone" à Genève en 2050 »¹ va dans le même sens. Dans sa conclusion, les auteurs mentionnent que « *au niveau du Canton de Genève, atteindre les objectifs de « neutralité carbone » nécessite une transformation profonde des **valeurs** et des **fonctionnements** de notre société et cela doit se réaliser en moins de 30 ans. Il s'agit donc d'en faire un véritable projet de société, porté par tous.* » Le même rapport souligne aussi qu'il est nécessaire de « *travailler sur les futurs* », car « *la réduction de nos émissions à 1 tonne par habitant implique un bouleversement majeur de nos modes de vie actuels. Cela nécessite d'envisager une société qui se désolidarise de la consommation d'énergie et de biens matériels, dans un cadre structurel qui permet à des alternatives attrayantes de se développer.* »

Le rapport rappelle également que « *dans ce contexte, travailler sur les futurs, des visions et des récits paraît incontournable. Il est nécessaire de proposer des espaces pour se projeter dans l'avenir, s'autoriser à explorer*

¹ <https://www.ge.ch/document/etude-exploratoire-neutralite-carbone-geneve-2050>

librement des futurs possibles, sans tenir compte de leur degré de probabilité ou de désirabilité et d'en débattre ensuite collectivement. » Les épiceries participatives proposent ce type d'espace de réflexion, de discussion, d'échange, de prise de conscience au-delà de l'aspect commercial. Ce point, crucial à nos yeux, n'a pas été abordé du tout durant le travail de commission. C'est à notre sens le grand bout de la lorgnette : celui qui ouvre sur le futur et propose une vision et une échappatoire en ces temps troublés.

Finalement, le rapport 2022 de la plateforme mondiale scientifique pour la transformation du système alimentaire eat (eat-Lancet 2022) pose également des liens solides entre type d'alimentation et climat. Le professeur Walter Willett y mentionne que « *La transformation vers une alimentation saine d'ici 2050 nécessitera d'importants changements dans nos régimes alimentaires. La consommation mondiale de fruits, légumes, noix et légumineuses devra doubler et la consommation d'aliments tels que la viande rouge et le sucre devra être réduite de plus de 50%. Une alimentation riche en plantes et contenant moins d'aliments d'origine animale confère de nombreux avantages à la fois pour la santé et pour l'environnement.* »



Pour y parvenir, il sera nécessaire d'amener les citoyens et citoyennes à modifier en profondeur leurs habitudes alimentaires, et, pour ce faire, il est nécessaire de les impliquer dans les réflexions autour de l'alimentation, de la graine à l'assiette. Quoi de mieux dès lors que de leur faire découvrir les réseaux alimentaires locaux et participer le plus possible au choix de leur alimentation. L'enjeu est énorme et a des répercussions non seulement sur le climat et sur la production alimentaire, mais également sur la santé humaine.

S'impliquer autour de la question de l'alimentation sur le territoire où l'on vit, à l'échelle d'un quartier, d'une commune, permet de se réapproprié en profondeur et de manière transversale les enjeux qu'elle soulève et de confronter son regard à celui de ses voisins et voisines, des producteurs et productrices, des artisans et artisanes, au final de toute la chaîne de production.

Revenir aux faits

Plusieurs points soulevés à maintes reprises durant la commission demandent ici de reposer des faits.

Investir de l'argent public dans ces modèles, pourquoi ?

D'abord, pourquoi une subvention à la mise sur pied ? Parce que ces projets sont d'intérêt public et portés par une collectivité d'acteurs pour lesquels un investissement initial n'est pas évident à poser sur la table. Les retombées sur la vie du quartier seront importantes au final, on le voit bien dans l'exemple de La Fève à Meyrin où une économie circulaire a pu émerger dans le quartier. Il ne s'agit pas d'une subvention pérenne mais d'un coup de pouce au démarrage. Rappelons que les buts de ces épiceries ou supermarchés coopératifs participatifs sont :

- de promouvoir l'agriculture paysanne, locale, de saison en valorisant les circuits courts ;
- de dynamiser et de valoriser la production et la transformation artisanales des aliments en développant un modèle économique permettant de rétribuer dignement les productrices et producteurs à un prix accessible pour tous ;
- de favoriser un système économique basé sur la coopération et la solidarité plutôt que sur la concurrence ;
- de limiter la production de déchets.

Il ne s'agit pas pour les citoyennes et citoyens engagés dans la démarche d'en faire leur travail, ni une affaire pour en retirer un bénéfice, mais de s'engager au sein d'un quartier pour qu'émergent une réflexion et une dynamique nouvelle autour de l'alimentation, de la production locale et de la durabilité².

La rapporteuse de minorité se permet encore ici de rappeler que Le Nid et La Fève, qui nous ont détaillé leurs budgets et modèles d'affaires, ont uniquement touchés : pour Le Nid 10 000 francs de la Ville de Genève lors du lancement de la coopérative (soit 0,3% de ses revenus), et 0 franc pour La Fève qui bénéficie d'un petit soutien indirect dans le cadre de la fondation pour la vie de quartier instaurée aux Vergers, la Ville de Meyrin renonçant au droit de superficie pour toutes les surfaces commerciales du site. Le revers de ne pas avoir été soutenus au départ est que les équipes de départ ont pris plus

² Voir la présentation du Nid et de La Fève (annexe 1 du rapport de majorité).

de temps et énormément d'énergie pour arriver au résultat que l'on connaît aujourd'hui, entreprendre ensemble bénévolement n'est de loin pas évident.

Et pourtant, grâce à cet engagement, tant l'Ecoquartier de la Jonction que Les Vergers bénéficient aujourd'hui d'une épicerie et d'un supermarché faisant office de point névralgique et permettant de construire un réseau autour de l'alimentation. D'ailleurs, un pourcentage du travail de l'employée de La Fève, payé par La Fève, est dédié à la coordination d'un projet alimentaire de quartier mettant en lien paysannes, paysans, artisans, artisanes, restaurateurs, restauratrices et autres acteurs et actrices du système alimentaire territorial de la commune.

Dans des projets d'épicerie coopératives participatives sur d'autres communes, on le voit bien dans cet exemple, l'argent investi aura des retombées directes sur le quartier et sur l'économie circulaire pouvant s'y développer. C'est dans ce sens que les auteurs et autrices de la motion voient l'investissement non pas comme une concurrence déloyale mais, en donnant l'occasion à ce type de modèle d'affaires de naître, comme un soutien direct à nos producteurs, productrices, artisans et artisanes locaux : au final, ce sont eux et elles qui en bénéficieront, non pas sous forme de subvention, mais bien par une rémunération juste de leur production, par une reconnaissance de leur travail par leurs voisins et voisines mangeurs et mangeuses et la possibilité de répondre à leurs besoins. C'est en se rencontrant qu'on apprend à se connaître.

Tous des bobos lève-tard, vraiment ?

Tant Le Nid que La Fève cherchent à diversifier leur clientèle par différents moyens : une part sociale adaptée au revenu, des collaborations avec des structures sociales, des moments d'accueil et de présentation du modèle, une diversité des prix et des produits (cette diversification ne pouvant se faire que si le magasin est d'une taille suffisante). Là encore, soutenir l'émergence de tels lieux permettrait d'inclure dès le départ des populations peut-être a priori peu enclines à tester cette offre alimentaire.

Et les horaires ont été définis avec les coopérateurs et coopératrices. Ceux-ci étant propriétaires du magasin, ils peuvent, au même titre que les gérants des commerces, faire tourner la boutique en dehors des horaires de la LHOM, ce qui permet soit dit en passant à celles et ceux qui travaillent à 100% de venir faire leurs heures de bénévolat après le travail. Cet état de fait a été discuté et validé par les autorités compétentes.

Un modèle d'affaires « de niche », une question de regard ?

L'une des critiques souvent évoquées a aussi été les prix des denrées. A comparaison qualitative égale (bio ou local), les céréales, légumineuses et légumes non transformés sont accessibles en dessous des prix de la grande distribution. Les produits transformés (le plus souvent en Suisse) sont eux légèrement en dessus, pour des questions de rémunération juste de la main-d'œuvre genevoise. La marge pour l'épicerie ou le supermarché est réduite au minimum. Rappelons aussi que les dépenses dédiées à l'alimentation en Suisse ont drastiquement baissé. Elles composaient 40% des dépenses d'un ménage en 1939 pour moins de 7% aujourd'hui ! Il est

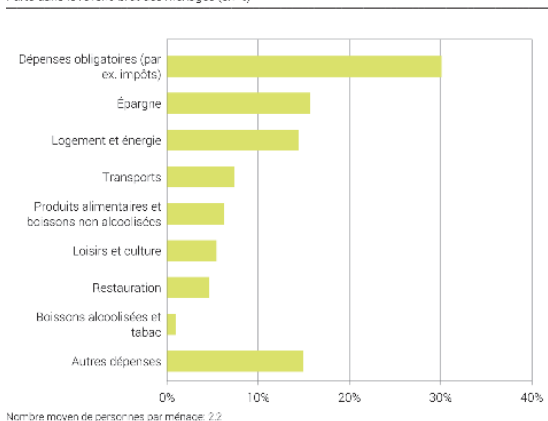
peut-être temps de rééquilibrer la balance, car si l'on souhaite pouvoir demain encore manger des produits locaux, durables ou biologiques, il est nécessaire de rémunérer à leur juste valeur les productrices, producteurs, transformatrices ou transformateurs de notre alimentation. Le nombre d'acteurs et d'actrices de la production et de la transformation qui

gravitent ou participent à l'épicerie coopérative du Nid et/ou au supermarché de La Fève est de 300 à 400. Il s'agit d'un véritable réseau qui pourrait encore s'élargir grâce à la naissance de nouveaux projets, créant et stabilisant un nombre non négligeable d'emplois locaux et durables.

Si la vente en vrac et les épicerie proposant un service axé sur cette dernière ont souffert de la période COVID, comme l'indique un article du Temps qui a circulé durant les travaux de commission³, les épicerie et supermarchés participatifs ont vu eux leur clientèle augmenter puis se stabiliser légèrement au-dessus d'avant la période COVID. Elles ont également su s'adapter en préparant des paniers ou en effectuant des livraisons durant les périodes des fermetures.

Composition du budget moyen des ménages, en 2018

Parts dans le revenu brut des ménages (en %)



Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages

© OFS 2021

³ Voir annexe 3 du rapport de majorité.

La vente, un vrai métier ! Oui !

Gérer et faire tourner un commerce est un vrai métier ! Les épiceries participatives ont du personnel salarié qui gère certaines commandes ainsi que les stocks, s'occupe de l'administration et de la gestion globale du supermarché, ou encore du respect de la chaîne du froid et des mesures d'hygiène. Cela demande des compétences larges et les salaires oscillent pour un 100% entre 4600 et 5500 francs. Les salariés coordonnent également les équipes de bénévoles (près de 500 personnes) qui effectuent des tâches liées aux encaissements, à la mise en rayon, au nettoyage, à la découpe de produits, etc.

Une partie de ces tâches que la grande distribution a d'ailleurs confiée en grande partie à ses... clients et clientes, grâce aux caisses automatiques. Ni le prix des denrées ni les marges n'ont malheureusement baissé en conséquence dans la grande distribution.

Soit dit en passant, la motion ne propose absolument pas de soutenir le paiement des salaires des personnes travaillant dans ces épiceries et supermarchés – ce qui semble avoir été compris ainsi par une partie de la majorité.

En conclusion

MA-Terre était pressentie par les auteurs et autrices de cette motion comme l'association pilier pouvant agir dans le sens des invites. Les buts qu'elle s'est donnés⁴ et sa structure permettraient en effet qu'elle agisse comme créatrice d'une dynamique forte et multiple autour de l'alimentation. Elle aurait tout à gagner à élargir son réseau aux coopérateurs et coopératrices actives au sein des épiceries et supermarchés participatifs. Ils et elles démontrent qu'ils ont un rôle fort à jouer dans la mise sur pied d'un véritable système alimentaire territorial durable. Celui-ci aujourd'hui part d'en bas et se construit en marge, mais montre qu'il a une place et qu'il joue un rôle structurant, visionnaire et dynamique.

La minorité regrette que ce texte n'ait pas été utilisé comme une opportunité à renforcer la participation citoyenne au cœur des communes et des quartiers autour de l'alimentation. Durant les auditions, la majorité a proposé de passer d'abord par une étude d'impact avant de soutenir de nouveaux projets. Une étude est en cours aux Vergers et les nouveaux projets prennent déjà vie. La minorité souhaite que notre canton se donne l'opportunité d'aller mettre son nez dans ces nouvelles pratiques

⁴ Voir présentation de MA-Terre (annexe 2 du rapport de majorité).

d'appropriation citoyenne de notre économie. Elles lui offriraient des pistes d'action complémentaires et renforceraient le maillage alimentaire de proximité en soutenant directement pour le fruit de leur travail les acteurs et actrices de l'agriculture et de la production locale.